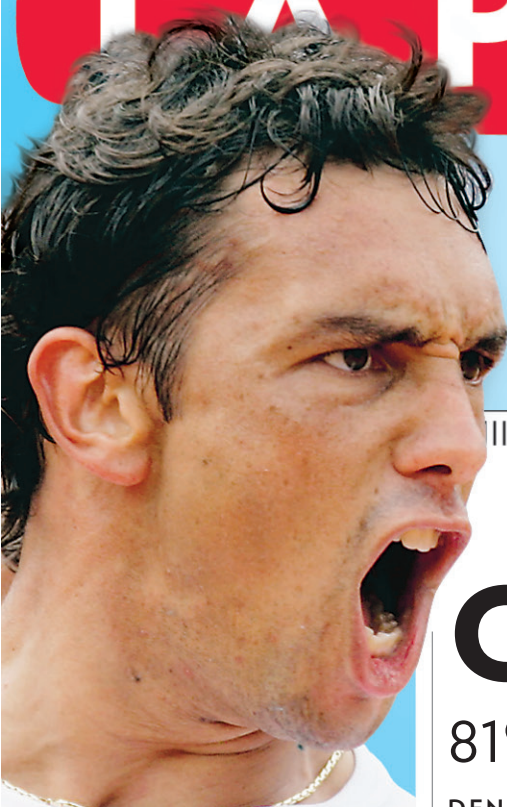




CINÉMA

« MERCI POUR TA TEUF »

VEUT-ON ENCORE DES FILMS DOUBLÉS
EN FRANCE ? ARTS ET SPECTACLES PAGE 1



Sondage CROP-La Presse

CHAREST TOUCHE LE FOND

81% des francophones se disent insatisfaits de son gouvernement, du jamais vu

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Déjà au plus bas dans les sondages, incapable de renverser une tendance inscrite depuis près de 18 mois, le gouvernement Charest a piqué du nez en mai et fracassé son re-

cord d'insatisfaction.

Désormais, pas moins de 77 % de la population, ce qui représente 81 % des francophones, se dit « plutôt ou très insatisfait » du présent gouvernement du Québec. « C'est immense, c'est du jamais vu de mémoire de

sondeur », lance Claude Gauthier, vice-président de CROP, qui vient de livrer à *La Presse* les résultats de sa plus récente enquête. Du 19 au 30 mai derniers, CROP a réalisé 988 entrevues, un coup de sonde précis à 3 points de pourcentage près.

Cette cote d'insatisfaction représente un bond de 10 % par rapport à l'enquête de la fin avril. Le nombre des personnes « satisfaites » du gouvernement québécois chute inversement.

► Voir CHAREST en page A8

TENNIS

PUERTA
ET DAVYDENKO
EN DEMI-FINALES

SPORTS PAGES 2 ET 3

MARIANO PUERTA

AFFAIRE GREWAL

Harper n'a pas autorisé les bandes audio

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Le chef conservateur Stephen Harper défend l'intégrité du député Grewal tout en assurant qu'il n'a jamais autorisé l'enregistrement des conversations que ce dernier a eues avec les libéraux pour négocier sa possible défection.

Pendant ce temps, les troupes libérales ont mis en doute l'authenticité des enregistrements fournis par le député conservateur en soulignant que plusieurs conversations n'apparaissent pas dans les transcriptions rendues publiques mardi. De son côté, le premier ministre Paul Martin a finalement admis qu'il aurait été disposé à rencontrer le député Grewal si ce dernier était prêt à rejoindre le caucus libéral sans condition. « Évidemment, tout le monde serait prêt à rencontrer quelqu'un qui est intéressé à changer de parti », a-t-il déclaré hier aux Communes. « Mais j'ai été très clair en disant que je ne rencontrerais pas le député à moins qu'il accepte de changer d'allégeance (...) sans rien recevoir en retour. Autrement, je n'étais pas prêt à le rencontrer. »

► Voir HARPER en page A6

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Les Pays-Bas ont dit non. Gagliano a le bras long.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 13
Bandes dessinées	AFFAIRES 10
Bridge	AFFAIRES 13
Décès	AFFAIRES 14 et 15
Feuilleton	AFFAIRES 11
Forum	A 20 à 21
Horaire télévision	ARTS 4
Loterie	A 19
LP2	ARTS 8 et 9
Monde	A 22 et 23
Mots croisés	AFFAIRES 10 et SPORTS 9
Mot mystère	AFFAIRES 11
Observateur	AFFAIRES 10
Petites annonces	AFFAIRES 11 et AFFAIRES 2
Trait d'union	ARTS 10
Vin	ACTUEL 14

Météo

Ensoleillé,
maximum 28,
minimum 14,
plus de détails
en page
SPORTS 12



Les Néerlandais rejettent à leur tour le Traité constitutionnel européen

MARC THIBODEAU

La population néerlandaise a opposé hier une fin de non-recevoir au Traité constitutionnel européen, fragilisant plus encore un processus de ratification déjà largement miné par le non français de dimanche. L'agence de presse néerlandaise ANP a indiqué en soirée que 61,6 % de la population avait refusé le traité au cours de cet exercice de consultation, marqué par un taux de participation de 62,8 % largement supérieur aux attentes. Les résultats

officiels ne devraient être rendus publics que lundi, après l'intégration des votes enregistrés à l'étranger.

Le premier ministre néerlandais Jan Peter Balkenende, qui défendait le Oui, est intervenu moins d'une heure après la fermeture des bureaux de vote pour annoncer qu'il respecterait la décision populaire. « Naturellement, je suis très déçu », a-t-il déclaré à la télévision.

Bien que le référendum néerlandais soit consultatif, le gouvernement s'était engagé à se conformer au résultat si le taux de participation ex-

cédait 30 %, ce qui devrait être fait formellement aujourd'hui.

La question est maintenant de savoir ce qu'il adviendra du processus de ratification du Traité, sur lequel les 25 pays membres de l'Union européenne (UE) doivent normalement se prononcer avant la fin de 2006.

Les regards vont se tourner rapidement vers le gouvernement britannique de Tony Blair, qui laisse planer l'ambiguïté sur ses intentions.

► Voir TRAITÉ en page A14

JUDITH LACHAPELLE

À 9 h 30 ce matin, quand Karla Homolka entrera dans la salle d'audience 1.05 du palais de justice de Joliette, elle sera examinée de la tête aux pieds. Portera-t-elle toujours une longue crinière blonde ? Affichera-t-elle un air apeuré ou un regard plein de défi ? Quelles seront les pensées qui traverseront la tête de cette femme de 35 ans qui vient de passer les 12 dernières années en prison ?

Même si elle aura purgé la totalité de la peine à laquelle elle a été condamnée, Karla Homolka sera vraisemblablement, le 5 juillet, une femme libre... et surveillée. C'est en tout cas ce que souhaitent les procureurs généraux de l'Ontario et du Québec.

Ce matin, la Cour du Québec, chambre criminelle, entendra les avocats représentant les autorités judiciaires du Québec et de l'Ontario qui souhaitent que des mesures extraordinaires soient décrétées pour limiter la liberté de Karla Homolka. Cette demande est formulée dans le cadre de l'article 810.2 du Code criminel. Karla Homolka doit normalement être présente à l'audience. Arrivée au terme de sa peine, Karla Homolka (emprisonnée sous le nom de Karla Leanne Teale) sera libérée du pénitencier pour femmes de Joliette entre le 30 juin et le 4 juillet, aux heures de clarté, conformément aux règles des Services correctionnels du Canada.

Elle sera alors une femme libre. Contrairement à un détenu en libération conditionnelle, Karla Homolka ne verra pas ses déplacements et fréquentations surveillés. Elle ne sera plus soumise à une thérapie, ni hébergée dans une maison de transition, sauf si elle en fait la demande. Elle ne recevra pas non plus la visite régulière d'un agent des Services correctionnels. À moins que la Cour du Québec lui impose certaines restrictions en vertu du Code criminel...

L'article 810 du Code criminel est souvent utilisé dans les cas de violence conjugale pour empêcher, par exemple, une personne de s'approcher du domicile de son ex-conjoint.

► Voir HOMOLKA en page A2

**TRANSPORT
EN COMMUN**
189 MILLIONS
D'ARGENT FRAIS
POUR LE QUÉBEC
PAGE A7



Vaste choix
de montures
à **25\$**

Voir détails et sélection en succursale

GREICHE



SCAFF

OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

**Achetez maintenant
et payez en 12 versements
sans intérêt**
Sur approbation de crédit.

Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

HOMOLKA LIBÉRATION IMMINENTE

1970	1987	1990	1991	1992	1993	1995	2001	2005
4 mai Naissance de Karla Leanne Homolka à St. Catharines, Ontario.	17 octobre Rencontre avec Paul Bernardo dans une discothèque de Scarborough. L'homme n'est pas fidèle et ne s'en cache pas; il est l'auteur d'une série de viols à Scarborough.	23 décembre Sous l'insistance de Paul, Karla lui «offre» sa petite sœur Tammy Lyn, 16 ans. La jeune fille est droguée et violée. Sans connaissance à cause des narcotiques, elle meurt après s'être étouffée dans ses vomissures.	15 juin Leslie Mahaffy, 14 ans, est enlevée et violée par le couple Homolka-Bernardo. La scène est filmée. L'adolescente est tuée et découpée en morceaux; ses restes sont coulés dans le ciment et jetés dans un étang.	16 avril Kristen French, 15 ans, est enlevée, séquestrée et violée par le couple, qui filme la scène. Elle est finalement assassinée et son cadavre est jeté dans un fossé.	1^{er} février Des tests d'ADN lient Paul Bernardo à trois viols commis à Scarborough. Il est placé sous surveillance permanente. 11 février Karla Homolka, en instance de divorce, révèle à son avocat les circonstances des meurtres de Leslie Mahaffy et Kristen French et de sa sœur Tammy. 17 février Paul Bernardo est arrêté.	4 juillet Après avoir collaboré avec la police et plaidé coupable à deux homicides involontaires, Karla Homolka est emprisonnée à Kingston, puis à Joliette en 1997.	1^{er} septembre Paul Bernardo est condamné à la prison à vie et déclaré «criminel dangereux». Il est emprisonné à Kingston.	6 mars La Commission nationale des libérations conditionnelles refuse la libération conditionnelle à Karla Homolka. Elle confirme sa décision chaque année, jusqu'au terme de sa peine. 2 juin Devant un juge de la Cour du Québec, l'Ontario invoque l'article 810.2 du Code criminel, qui permet aux tribunaux d'imposer des mesures destinées à limiter les interactions sociales lorsqu'il y a des motifs raisonnables de craindre qu'une personne ne commette un crime.

Les mouvements des prédateurs sexuels sur votre téléphone cellulaire

TRISTAN PÉLOQUIN

Scan USA, entreprise américaine dont la compagnie mère est inscrite en Bourse, offre depuis la semaine dernière un service d'alerte qui informe ses abonnés par messagerie SMS ou par courriel des « mouvements » des délinquants sexuels inscrits dans les registres étatiques.

L'entreprise, qui offre également un service d'alerte météo, utilise une batterie de logiciels qui scrutent les bases de données des registres étatiques de délinquants sexuels et qui lancent des alertes dès qu'une personne inscrite change d'adresse ou qu'une nouvelle information est versée à son dossier.

« Plusieurs centaines de milliers de personnes se sont déjà abonnées à notre service d'alerte, affirme Linda Spagnoli, porte-parole de Scan USA. Pour l'instant, le service est offert uniquement dans les États de la Californie, du Texas et de la Floride, mais cinq autres États devraient s'ajouter d'ici deux semaines. »

Éventuellement au Canada

« Nous serions également intéressés à offrir le service au Canada, mais pour le moment, c'est impossible, puisque votre registre n'est pas public », poursuit M^{me} Spagnoli.

Lancé le 15 décembre, le Registre canadien des délinquants sexuels n'est en fait accessibles qu'aux policiers et aux organismes accrédités. Karla Homolka n'y est d'ailleurs pas inscrite, puisqu'elle n'a pas été condamnée pour des infractions à caractère sexuel.

Au sud de la frontière, de manière générale, les règles entou-



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE®

Depuis quelques jours, les médias font le pied de grue près de la prison de Joliette dans l'espoir d'apercevoir Karla Homolka.

rant l'accès aux différents registres de délinquants sexuels sont toutefois beaucoup plus souples qu'au Canada. Par exemple, au Texas, n'importe quel internaute peut consulter sur le Web la fiche d'un délinquant et connaître en quelques clics son adresse civile, accéder à une photo et même savoir quelles sont ses mensurations.

Au moment de son lancement, l'initiative de Scan USA a suscité aux États-Unis autant d'enthousiasme qu'elle a soulevé de critiques. Ses détracteurs, en plus d'affirmer que l'alerte aux délinquants sexuels crée inutilement un sentiment de peur, ont souligné que le service est principalement financé grâce à un don de 300 000 \$US consenti par SBC

Communications, numéro deux des télécoms aux États-Unis. L'entreprise s'engage aussi à verser à Scan USA 15 cents (0,15 \$) par année pour chacun de ses abonnés qui s'inscrit au service d'alerte. Les frais de transmission de données imposés aux utilisateurs du service seront inévitablement plus élevés que cette somme forfaitaire, soulignent les critiques.

Liberté surveillée pour Karla Homolka?

HOMOLKA suite de la page A1

« L'article 810, c'est un genre de justice préventive, dit l'avocat criminaliste Christian Desrosiers. Ce sont des engagements à ne pas troubler l'ordre public, si on craint qu'une personne commette une infraction à sa sortie de prison. » (voir l'encadré ci-haut)

M. Desrosiers indique cependant que l'article n'a pas été créé pour suivre des détenus à leur sortie de prison. Le simple fait que Karla Homolka ait purgé toute sa peine en prison est exceptionnel, rappelle M^e Desrosiers. « Déjà, on a utilisé le système à sa limite. »

D'ailleurs, même si elles sont contraignantes, les mesures imposées dans le cadre de l'article 810 ne le seront jamais autant qu'une libération conditionnelle. « C'est une surveillance technique », dit Ruth Gagnon, directrice de la Société Elizabeth-Fry, organisme qui s'occupe d'ex-détenues. Karla Homolka ne pourra, par exemple, être suivie à la trace, comme si elle bénéficiait d'une libération conditionnelle.

L'avocate Sylvie Bordelais représentera Karla Homolka ce matin. Ce n'est pas la première fois qu'elle aura à défendre un détenu devant une requête en vertu de l'article 810. Elle ne s'est pas toujours opposée aux demandes déposées, mais ça ne sera pas le cas cette fois-ci.

Les détails de la requête seront

connus ce matin. La semaine dernière, le *Toronto Sun* a révélé que les avocats ontariens allaient notamment demander que toute visite de Karla Homolka dans sa ville natale, St. Catharines, soit précédée d'un préavis de 72 heures aux autorités. M^{me} Homolka n'aurait pas l'intention de s'établir en Ontario, mais elle pourrait devoir se rendre à St. Catharines pour visiter son père, malade, qui ne peut voyager.

De plus, les avocats demanderont qu'elle soit passible de deux ans de prison si elle tente de prendre contact avec ses victimes ou la famille de celles-ci. Parmi les victimes de Karla Homolka se trouvent au moins deux de ses amies qu'elle a droguées pour les « offrir » à Paul Bernardo.

Karla Homolka pourrait également être contrainte de fournir un échantillon d'ADN pour une banque de données informatiques sur les criminels, a annoncé lundi le solliciteur général de l'Ontario, Michael Bryant. Cette mesure permet de coïncider plus rapidement des récidivistes s'ils commettent à nouveau un crime.

Elle pourrait également être soumise à un couvre-feu, être interdite de port d'arme et devoir se présenter régulièrement aux autorités.

Les mesures imposées dans le cadre de l'article 810 s'appliquent pendant un an, mais peuvent être renouvelées si la preuve démontre qu'elles sont toujours pertinentes.

ARTICLE 810.2 DU CODE CRIMINEL

(1) Quiconque a des motifs raisonnables de craindre que des personnes seront victimes de sévices graves à la personne au sens de l'article 752 peut, avec le consentement du procureur général, déposer une dénonciation devant un juge d'une cour provinciale, même si les personnes en question n'y sont pas nommées.

(3) Le juge devant lequel les parties comparaissent peut, s'il est convaincu, par la preuve apportée, que les craintes du dénonciateur sont fondées sur des motifs raisonnables, ordonner que le défendeur contracte l'engagement de ne pas troubler l'ordre public et d'observer une bonne conduite pour une période maximale de douze mois, ainsi que de se conformer aux autres conditions raisonnables énoncées dans l'engagement, y compris celles visées aux paragraphes (5) et (6), que le juge estime souhaitables pour assurer la bonne conduite du défendeur.

(4) Le juge peut infliger au défendeur qui omet ou refuse de contracter l'engagement une peine de prison maximale de douze mois.

(5) Le juge qui, en vertu du paragraphe (3), rend une ordonnance doit, s'il arrive à la conclusion qu'il est souhaitable pour la sécurité du défendeur, ou pour celle d'autrui, de lui interdire d'avoir en sa possession des armes à feu, arbalètes, armes prohibées, armes à autorisation restreinte, dispositifs prohibés, munitions, munitions prohibées et substances explosives, ou l'un ou plusieurs de ces objets, ordonner que celui-ci contracte l'engagement de n'avoir aucun des objets visés en sa possession pour la période indiquée dans l'engagement.

Une relation controversée

Dans une entrevue publiée dans *La Presse* hier, le psychiatre Louis Morissette a déclaré que Karla Homolka ne représente pas un danger pour la société, selon les évaluations cliniques.

Par contre, le Dr Morissette a reconnu que la correspondance que M^{me} Homolka entretient avec un détenu du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines est une « faiblesse à son dossier ».

Karla Homolka a rencontré Jean-Paul Gerbet, 38 ans, lors d'un séjour à l'établissement à sécurité maximale de Sainte-Anne-des-Plaines de mars 2001 à mai 2003. Elle y avait été transférée après la publication de photos d'une fête tenue au pénitencier de Joliette en compagnie de codétenues. Les photos, où M^{me} Homolka apparaît souriante et enjouée, avaient choqué l'opinion publique.

Les deux détenus s'écrivent depuis leur rencontre et leurs lettres sont scrutées par les agents des Services correctionnels. M. Gerbet a été condamné en décembre 1999 à la prison à vie pour le meurtre non prémédité de sa compagne, Cathy Carretta. Parce qu'il ne possède pas la citoyenneté canadienne, M. Gerbet sera éventuellement expulsé en France, son pays d'origine. Hier, le père de Cathy Carretta, Christian Carretta, a tenu à faire savoir qui était ce détenu avec qui Karla Homolka a une liaison. « C'est un homme narcissique, manipulateur. Déjà, en France, il avait eu une copine avec qui il avait été violent. Il a eu aussi une autre copine qui s'est suicidée. » Il ne croit pas en la réhabilitation du meurtrier de sa fille.

COURRIEL

Pour joindre notre journaliste : judith.lachapelle@lapresse.ca

Collection FRIVOLE

Van Cleef & Arpels

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • Montréal • (514) 845-4651
Sans frais 1 888 883 8283
www.chateaudivoire.com

3321288

3304919



Marie-France Loyer a gagné le gros lot de la frénésie médiatique. Le réseau de télévision Global lui aurait offert une semaine de vacances familiales dans un hôtel montréalais en échange de son balcon, doté d'une vue plongeante sur la cour de la prison où est emprisonnée Karla Homolka.

Fureur médiatique à Joliette

Un juge québécois se penchera aujourd'hui sur les conditions de libération de Karla Homolka. Tous les projecteurs des médias sont braqués sur Joliette, qui n'en demandait pas tant.

AGNÈS GRUDA

JOLIETTE – Avec son revêtement d'aluminium plus très blanc, son escalier rouillé et ses murs sales, le Castel des Neiges n'a rien d'une habitation de luxe. Depuis une semaine, c'est pourtant l'immeuble résidentiel le plus couru de Joliette. La raison de cette popularité : la prison voisine où vit, depuis huit ans, la plus célèbre détenue canadienne, Karla Homolka. Au cours des derniers jours, des médias du Canada entier ont interviewé les locataires de l'immeuble et des équipes de télévision ont scruté son toit, à la recherche du meilleur point de vue sur le pénitencier. C'est une résidante du sixième étage, Marie-France Loyer, qui a gagné le gros lot de cette frénésie médiatique. Pour avoir accès à son balcon doté d'une vue plongeante sur la cour de la prison, le réseau Global lui a offert une semaine de vacances familiales dans un hôtel montréalais. La jeune femme de 26 ans, mère de deux jeunes enfants, n'en revient pas encore. « Quand ils m'ont dit ça, mes genoux sont tombés. Je fais des croix sur mon calendrier. Il y a des années que je n'ai pas pris de congé », a-t-elle confié à *La Presse*. Mme Loyer s' imagine déjà à l'hôtel Reine-Elizabeth qui, espère-t-elle, lui offrira un service de garde pour ses deux bambins de 5 ans et 10 mois. Le directeur des nouvelles de Global, Ron Wacksman, a confirmé que le réseau a proposé une « compensation financière » à la jeune famille, mais n'a pas voulu préciser les détails de l'entente, se contentant d'affirmer que la comparution de Karla Homolka crée un « environnement très compétitif » pour les médias. Compétitif, mais aussi très fébrile. Joliette n'a rien vu de tel depuis des lustres. Le principal hôtel de la ville, le Château Joliette, a été pris d'assaut par les médias. Hier soir, les 90 chambres de l'établissement étaient toutes occupées, phénomène rarissime en cette période tranquille.

À lui seul, le réseau CTV a dépêché cinq reporters à Joliette. CBC a envoyé six journalistes, le *Toronto Star* deux. La télévision de Radio-Canada en aura quatre. Et une caméra sur le toit du Castel des Neiges, dans l'espoir de capter une image de Karla Homolka émergeant du pénitencier.

Grosse pression

Ça fait beaucoup de pression sur une ville peu habituée à faire les manchettes. « Nous ne sommes pas dépassés par les événements, on va s'organiser, mais c'est très, très gros », confie Pierre-Bernard Raymond, directeur général des services judiciaires de Lanaudière. « On n'a rien vu de semblable depuis l'époque du triple meurtre de Saint-Paul », note le porte-parole de la police municipale, Benoît Richard, qui fait référence à un gros fait divers survenu il y a six ans. Pour faire face à la musique, l'administration carcérale a resserré la

À lui seul, le réseau CTV a dépêché cinq reporters à Joliette. CBC a envoyé six journalistes, le *Toronto Star* deux. La télévision de Radio-Canada en aura quatre. Et une caméra sur le toit du Castel des Neiges, dans l'espoir de capter une image de Karla émergeant du pénitencier.

sécurité, ajoutant des patrouilles à l'intérieur de la prison et dans la cour entourée de barbelés. Pour éloigner les curieux, un rideau opaque a été installé sur la barrière donnant sur la cour du pénitencier pour femmes. Avant, il n'était pas rare d'y apercevoir Karla Homolka faire son jogging matinal, portant casquette et lunettes noires, raconte une voisine. Ce matin, Karla Homolka est attendue par des dizaines de journalistes, dont une vingtaine pourront suivre la comparution dans la salle 1.05 du palais de justice, tandis

que 50 autres devront se contenter d'un écran de télévision installé dans une salle voisine.

C'est beaucoup de bruit pour une histoire qui ne soulève aucune fureur dans la population locale. « Quand on ouvre la télé et qu'on voit des journalistes dire qu'ils parlent en direct de la prison de Joliette, ça fait drôle, parce que pour nous, il n'y a rien de différent », dit Nathalie Lagrange, directrice générale du Château Joliette.

Mardi après-midi, quatre dames finissaient leur café au restaurant La Grange, rue Notre-Dame. « Qui ça ? » s'est écriée l'une d'elles lorsque *La Presse* lui a demandé ce qu'elle pensait de Karla Homolka.

Ah oui ! Homolka. Pour Pauline Joly, tout le cirque médiatique entourant la célèbre criminelle est hautement exagéré. « Il y en a bien d'autres qui ont tué, on ne peut quand même pas la laisser en prison pour 100 ans. » Ses amies opinent.

Karla Homolka laisse le Tout-Joliette de marbre, confirme la journaliste locale Hélène Gaboury, de l'hebdo *L'Action*. Sa libération n'aura pas plus d'impact, d'autant plus que la meurtrière de St. Catharines ne restera sûrement pas à Joliette après sa libération, prévoit la journaliste.

Deux solitudes

C'est *Maclean's* qui a lancé le bal : dans son numéro du 21 mars, l'hebdomadaire canadien a publié un long article sur l'imminente libération de Karla Homolka.

Depuis, tous les médias canadiens ont ajouté, chacun à son tour, un nouveau morceau au casse-tête Homolka. Le *Toronto Star* suit l'affaire régulièrement depuis un bon mois. Cette semaine, il a publié une série de trois longs articles traçant un portrait de la célèbre meurtrière.

Même le sérieux *Globe and Mail* montre beaucoup d'intérêt pour

l'affaire Homolka. Il y a deux semaines, un de ses journalistes, Kirk Makin, qui avait à l'époque couvert le procès du mari et complice de Karla, Paul Bernardo, a signé un article courant sur trois pages du quotidien. Et débouchant sur ce conseil : « Peut-être devrions-nous commencer l'été de Karla en prenant une Valium. »

Une Valium ? Comment expliquer la fascination canadienne pour la jeune femme aux cheveux blonds qui a empoisonné sa propre soeur pour l'offrir en cadeau à son mari ? Pour Giles Gherson, rédacteur en chef du *Toronto Star*, cet intérêt tient pour beaucoup au fait que le cas Homolka « n'a jamais vraiment été fermé dans l'esprit des gens ».

Karla Homolka s'en est tirée avec une peine réduite en échange de son témoignage contre Paul Bernardo. Après son procès, des bandes vidéo ont permis de comprendre qu'elle a joué un rôle beaucoup plus actif qu'elle ne le prétendait dans les sordides mises en scène sexuelles du couple.

« Le public a l'impression qu'elle revient dans la société sans avoir payé le juste prix pour ses crimes, que le système judiciaire a échoué », dit M. Gherson.

« En Ontario, les gens ressentent encore l'affaire Homolka-Bernardo dans leur peau. Le plus horripilant, c'était le contraste entre ce jeune couple en apparence innocent et bienveillant et la réalité », dit Patricia Pleszczynska, directrice régionale de CBC à Montréal.

Le procès de Paul Bernardo avait aussi été suivi de plus près en Ontario qu'au Québec, avec ces détails horribles que les journalistes n'étaient pas autorisés à révéler —, mais qui les han-

tent encore. Leurs émotions encore vives contribuent à la couverture « intense » de l'affaire, croit Mme Pleszczynska. Rien de tel au Québec, où Karla Homolka n'a vraiment émergé dans les médias que lorsqu'on a appris son intention de s'installer dans Notre-Dame-de-Grâce après sa libération, début juillet. Pour les Québécois, le procès Bernardo est déjà très lointain, « ils ont un peu oublié », note Patricia Pleszczynska.

Une autre histoire de deux solitudes.

UNE ENTENTE CONTROVERSÉE

Karla Homolka, 35 ans, a été condamnée en 1993 après avoir s'être reconnue coupable d'homicide involontaire sur deux adolescentes ontariennes, en plus d'avoir reconnu son rôle dans la mort de sa propre soeur. Tammy Lyn Homolka, 16 ans, a été violée en 1990 par Paul Bernardo, l'ex-mari de Karla Homolka. Drogée par sa soeur aînée pour être « offerte » à Bernardo, Tammy Lyn, qui avait perdu connaissance, s'est étouffée dans ses vomissements.

En 1991, Leslie Mahaffy, 14 ans, et Kristen French, 15 ans, ont été enlevées, séquestrées, violées et assassinées par le couple Homolka-Bernardo.

Paul Bernardo a été condamné à la prison à vie en 1995 et qualifié de « criminel dangereux », ce qui limite la possibilité d'une libération conditionnelle après 25 ans de détention. Son ex-femme, quant à elle, a eu droit à une peine réduite (12 ans de prison) en échange de son témoignage contre Bernardo.

Cette entente entre Karla Homolka et les procureurs de la Couronne a été vertement critiquée lorsqu'il a été démontré, lors du procès de Paul Bernardo, que la jeune femme avait tenu un rôle plus important dans les assassinats qu'elle ne l'avait laissé entendre lors des négociations. Sur des bandes vidéo découvertes après la signature de l'entente, Karla apparaît comme une participante consentante aux viols des adolescentes.

Karla Homolka aura purgé la totalité de sa peine en prison. Une libération conditionnelle lui a été refusée chaque fois qu'elle en a fait la demande.

Elle sera libérée entre le 30 juin et le 4 juillet.

ACTUALITÉS

EN BREF

Saint-Jean : place aux enfants

Avec une subvention provinciale de 80 000 \$ au lieu des 200 000 \$ de l'époque péquiste, le traditionnel défilé de la Fête nationale du Québec aura encore lieu cette année dans les rues de Montréal. L'organisation de Vieux-Montréal en fête espère attirer plus de 30 000 personnes, le 24 juin, à la grande marche qui débutera à midi, à l'angle des rues McGill et Notre-Dame. Cette année, les organisateurs mettent l'accent sur les enfants avec la collaboration de l'artiste Claude Lafortune, de plus de 200 musiciens, danseurs et figurants. En après-midi, des spectacles, animations urbaines et des prestations théâtrales seront présentées sur la scène Loto-Québec et au Champ-de-Mars, parc patrimonial situé derrière l'hôtel de ville de Montréal. Au total, près de 100 fêtes de quartier auront lieu les 23 et 24 juin à Montréal et à Laval.

Sara Champagne

Recyclage : les événements publics mis au pas

Les organisateurs de festivals et d'événements publics seront désormais obligés de faire la collecte des déchets recyclables sur les lieux de leurs événements. Le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté hier une résolution obligeant les organisateurs d'événements publics à respecter la réglementation municipale et d'envoyer le plastique, le verre, le papier et le métal au recyclage. Cette nouvelle règle entre en vigueur dès ce printemps. L'administration municipale estime que cette nouvelle obligation aidera à atteindre un taux de recyclage des déchets de 65 % d'ici 2008.



ACTUEL
TENDANCES

Tous les jours dans **LA PRESSE**

Après la pluie le beau temps!



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE ©

Pour la deuxième journée consécutive, le mercure devrait dépasser les normales saisonnières aujourd'hui, avec un maximum de 29 °C. Vous avez bien lu... La normale pour cette période de l'année est de 22 degrés. L'arrivée des beaux jours n'est que pure coïncidence, explique le météorologue de Environnement Canada, René Héroux, mais le début du mois de juin semble enfin marquer un tournant météo. « Le mois de mai moche que nous eu, avec deux semaines de pluie, devrait laisser place à un système alternatif. C'est difficile d'émettre des prévisions à long terme, mais cela signifie que nous devrions avoir un mois de juin plus normal, avec une alternance de soleil, de nuages et de pluie. Pour demain, Environnement Canada prévoit toujours du soleil, avec un mercure oscillant entre 14 et 25 °C. Les prévisions sur quatre jours sont toutefois moins ensoleillées. Les journées de samedi et dimanche devraient être nuageuses, avec des probabilités d'averses. « Mais c'est encore loin, prévient le météorologue, René Héroux. Le temps peut changer. »



PLANÈTE
MOBILE

www.planeteM.com



ROGERS
SANS-FIL

CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ

3 derniers jours! Se termine samedi le 4 juin

C'est la grande ouverture!

4 nouvelles succursales pour mieux vous servir!

12 MOIS

D'APPELS LOCAUX,

ILLIMITÉS*

AVEC NOUVELLE MISE EN SERVICE DE 3 ANS
POUR LES 10 PREMIERS CLIENTS, CHAQUE JOUR!

Prime avec abonnement
pour tous les clients

Motorola V551
Blackberry 7290
au choix, seulement

0\$*

MOTOROLA V551
Après remise postale
Prix courant 389,99 \$
sans abonnement

BLACKBERRY 7290
Après remise postale
Prix courant 549,99 \$
sans abonnement

Autres spéciaux et forfaits disponibles en magasin!

Faites vite... ce solde incroyable se termine samedi!

Disponible en exclusivité dans les succursales suivantes

ILE PERROT	MONTRÉAL-NORD	POINTE-AUX-TREMBLES	ROSEMÈRE
ENTIÈREMENT RÉNOVÉE	PLACE BOURASSA	CARREFOUR DE LA POINTE	ANCIENNEMENT À FABREVILLE
15, Boul. Don Quichotte	6000, Henri-Bourassa Est	12675, Sherbrooke Est	135, boul. Curé-Labelle
(514) 425-5505	(514) 324-3180	(514) 642-6334	(450) 419-7630

Forfaits disponibles à compter de 25 \$ par mois.

*Jusqu'au 4 juin 2005 inclusivement. Avec nouvelle mise en service d'un abonnement de 3 ans (Motorola V551 à un forfait voix et après remise postale, Blackberry 7290, à un forfait voix et données et après remise postale). Certaines conditions s'appliquent. Demandez les détails. Les marques, images et symboles associés aux familles RIM et BlackBerry sont la propriété exclusive et des marques de commerce de Research In Motion Limited - utilisées sous permission TM Marques de commerce utilisées sous licence. © 2005

Il arrive assez souvent que des lecteurs s'adressent à moi « par défaut ». Mme Guylaine Walsh, par exemple. *Bonjour M. Foglia, je ne sais pas trop à qui m'adresser, s'excuse-t-elle, mais j'ai bien confiance que vous remettrez ce message à la bonne personne. Merci d'avance.*

Mme Walsh fabrique des cercueils.

Vous ne pouviez pas mieux tomber, madame. Je suis votre homme. Surtout ce matin, j'ai mal ici, non attendez, plutôt là, un peu plus bas. Mais excusez-moi. Vous disiez donc que vous représentiez la compagnie Mosaïque cercueil, un nouveau concept de cercueil simple, sobre, élégant, artistique, écologique et de bon goût.

C'est incroyable, madame, du sur mesure pour moi ! Vous l'avez fait exprès. Écoutez, *simple, sobre. Élegant ! De bon goût !* C'est pour moi, c'est évident. Un boullanger de l'avenue Laurier (c'était pour me désobliger, mais tout de même) a déjà nommé un de ses pains *une folliasse*, je crois même que cela se vend encore, pourquoi ne nommeriez-vous pas votre cercueil le *sarcofog*, comme dans sarcophage ? Je pourrais l'essayer, on prendrait des photos pour vos dépliants, ouvert et fermé.

J'ai cependant une réserve. Je comprends que votre nouveau concept tient beaucoup au couvercle, décoré d'une mosaïque de céramique détachable, qu'on re-

met à la famille avant la mise en terre, en souvenir du défunt, mais qu'au salon, ce couvercle est exposé debout, pour qu'on puisse l'admirer comme une oeuvre.

Ça, non, madame. La mosaïque et la céramique, pas capable. Vous ne jouerez pas au Salon des métiers d'art avec mon cadavre, c'est pas vrai. Mon cercueil, je le veux en Tupperware. Dans une tentative de dédramatisation de la mort, je vais essayer d'avoir l'air d'un reste de pot-au-feu. Ou de boulettes d'agneau au curry. Quand ma fiancée fait des boulettes d'agneau au curry, c'est une recette pour huit et on est juste deux. Alors elle met le surplus dans un contenant en Tupperware et l'oublie au frigo. Je veux qu'elle me trouve au salon avec la même légèreté amusée qu'elle retrouve les boulettes d'agneau au curry, trois jours plus tard dans le frigo, derrière la pinte de lait : ah ! tiens, les boulettes !

Et bien sûr, ni fleurs ni couronnes. Juste une petite branche de persil sur le couvercle.

JARDINAGE AU GRAND DUCHÉ — Autre cas de courrier par défaut, et je ne viens pas de l'inventer, vous allez voir que cela ne s'invente pas. J'ai reçu de Virginie Huvelle, du 17, rue Munster, à Luxembourg, cette courte demande : *Bonjour, nous sommes un média luxembourgeois nommé Made in Luxe et nous souhaitons faire un article sur les outils de jardinage de Martha Stewart. Vous avez écrit un*

article sur le sujet, la photo qui accompagnait l'article était fournie par Sears Canada, c'est cette photo des outils de Martha Stewart que nous voulons...

Je ne vois pas du tout de quoi vous parlez madame, mais je suis tellement ému d'être lu au Luxembourg, ce pays pour moi presque mythique, que je vous envoie à l'instant une photo de mon propre râteau, bien sûr ce n'est pas celui de Martha Stewart, mais il est très semblable. Mes amitiés au grand-duc.

MAXIIME — Mon jeune ami Maxime, qui n'est plus si jeune — il entre à l'université à l'automne — m'écrivait l'autre jour qu'il fera un certificat en journalisme concurrentiel à une majeure en études est-asiatiques. C'est la première fois que ce garçon me déçoit. La première fois que je le surprends en flagrant délit de conformisme. C'est pas mal journaliste, mais vous savez comment c'est, on veut toujours plus pour ses enfants, et je considère ce garçon un peu comme mon fils en dépit de quelques écarts de langage, comme à l'entame de son dernier courriel, alors qu'il me lançait, trivial : *salut grande guidoune.*

Bref, je lui souhaitais une autre carrière que journaliste. Je l'espérais représentant de Wonderbra pour tous les Territoires du Nord-Ouest. Ou mieux encore, grand chef d'un tout petit restaurant où il m'accueillerait à sa meilleure

table : bonjour monsieur Foglia, pour dessert aujourd'hui, j'ai une omelette norvégienne dont vous me donnerez des nouvelles.

Ah ! Vous donner des nouvelles d'une omelette norvégienne plutôt que des nouvelles de Nathalie Simard. Ce qui ne nous empêcherait pas, Maxiime et moi, de nous rendre utiles, en fondant la ligue de prévention contre la pédophilie des Basses-Laurentides. Pour une dénonciation, appuyez sur le 2. Pour une omelette norvégienne sur le 3.

Remarquez que Maxiime fera un bon journaliste. Il a tout ce qu'il faut, en particulier le sens de l'observation. Ne me disait-il pas dans un autre récent courriel, *comment se fait-il, cher monsieur Foglia (formule que je préfère de loin à grande guidoune), comment se fait-il que lorsque je lis Camus je me sens devenir moins con, mais lorsque je vous lis, c'est bien aussi, parce qu'alors, je ne me sens pas plus con que vous ?*

C'est là, jeune homme, un des grands secrets du métier de chroniqueur : laisser au lecteur l'impression qu'il aurait pu écrire la chronique qu'il vient de lire. Mais je t'accorde que j'ai des confrères qui exagèrent beaucoup dans le rapprochement.

SANS TIMBRE — De Carole : Merci de me faire sourire quand j'ai mes règles et que je suis grippée en même temps. (Rappelez-moi quand vous aurez le cancer du côlon, madame, vous allez

voir, je suis absolument désopilant)... De Francisco : Je suis cubain, à Montréal depuis quatre ans, si vous saviez combien de fois je me suis fait demander par des amis québécois pourquoi j'ai quitté un si merveilleux pays pour venir me les geler ici, merci de leur avoir répondu par vos articles, moi ils ne me croient pas. De Marie-Louise : Pas juste les gars qui vont à Cuba pour le cul, quand on est un peu ronde, Cuba, c'est bon pour l'ego. Et Francine d'ajouter : Bonjour l'arnaque, elles sont des dizaines, entre 30 et 40 ans et un peu plus, à croire que le gentil Cubain de 19 ans est vraiment tombé en amour... De Hubert-de-la-toux-sèche : Vous avez de jolies lunettes dans le journal, presque un vélo.

TROUBLANT — 37 ans, célibataire depuis peu. Je m'inscris à un site de rencontre sur le net. Je me trouve un surnom (il en faut un, c'est comme ça que ça marche, sur ces sites tout le monde se connaît par son nick). Je remplis la fiche. Ma photo... Rien. Le temps passe, toujours rien. J'efface tout et je recommence. Nouvelle photo (mais toujours ma tête à moi), nouvelle description et nouveau surnom... au lieu de « Le Survenant 18 » je choisis cette fois : Pierre Foglia. Eurêka ! J'ai été inondé de messages. Plein de rendez-vous. Et même quelques baisers... Merci. Frédéric B.

Juste pour voir, la prochaine fois essaie avec le surnom Réjean Tremblay. Si tu repognes les mèmes, dis-moi-le pas, OK ?

HAUSSES DE LOYER

Les propriétaires ignorent les recommandations de la Régie

PIERRE ASSELIN
LE SOLEIL

Les propriétaires ignorent les recommandations de la Régie du logement quand vient le temps de fixer les hausses de loyer, soutiennent les associations de locataires du Québec. Elles demandent au gouvernement d'instaurer un contrôle obligatoire des loyers et de créer un registre des baux.

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a fait connaître sa position lors de trois conférences de presse tenues simultanément à Gatineau, à Montréal et à Québec. Grâce aux demandes d'informations adressées aux associations de locataires, le RCLALQ a une bonne idée des hausses moyennes de loyer dans la province, près de 4,5 % ou 21,97 \$ sur un loyer moyen de 494,80 \$.

Ces hausses dépassent de beaucoup les recommandations de la Régie, déplorait Mathieu Houle-Courcelles, responsable des dossiers politiques pour le regroupement. À Québec, par exemple, la Régie du logement recommande des hausses de 0,5 % pour les logements chauffés au gaz et de 1,1 % pour ceux chauffés à l'électricité, alors que les hausses moyennes dans ces deux cas sont plutôt de 4 % et de 3,7 %.

« On voit que les propriétaires se foutent de la Régie et qu'ils se sont donné comme objectif des hausses moyennes de 20 %. »

En cinq ans, dit-il, les loyers ont augmenté de 20 % ; c'est deux fois plus que ce que recommandait la Régie. Par ailleurs, ce sont les logements les moins chers, dont le loyer est de moins de 350 \$ par mois, qui ont connu les plus fortes hausses à Québec, près de

8 %, soutient Mathieu Houle-Courcelles.

Chaque année, la Régie du logement publie des indices de hausses de loyers recommandées à l'intention des propriétaires et des locataires. Ce sont seulement des recommandations, mais le RCLALQ voudrait que la loi les rende obligatoires pour les propriétaires et que ceux qui voudraient y déroger aient le fardeau de convaincre la Régie.

On voudrait aussi que les baux soient enregistrés dans un registre qui permettrait aux locataires en recherche de logement de prendre connaissance des loyers qui étaient en vigueur auparavant.

Luc Courtemanche, le président de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), rappelle que son organisme avait en effet donné le mot d'ordre à ses membres de ne pas tenir compte des



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE ©

Selon le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, la hausse moyenne de loyer dans la province est de près de 4,5 %, ou 21,97 \$ sur un loyer moyen de 494,80 \$.

indices de la Régie, mais de se baser sur leurs coûts réels.

« Des hausses de 0,8 % quand l'inflation est de 3 %, c'est ridicule, dit M. Courtemanche. Les locataires sont conscients qu'ils doivent payer un

juste prix qui reflète minimalement le taux d'inflation. Et ils savent que dans trois ou quatre ans, l'équilibre va changer et qu'il y aura encore des offres de gratuité pour attirer les locataires. »

Le Parti marijuana perd devant le Conseil de presse

Dans une décision rendue le 27 mai dernier, le Conseil de presse ne retient aucun des griefs du Parti marijuana, qui n'a pas apprécié la publication du dossier « Les ravages du pot » dans *La Presse* des 9 et 10 octobre 2004. Aux yeux du directeur du parti, Marc-Boris St-Maurice, le contenu et la mise en page de ce dossier de 11 pages étaient *biaisés*, visaient à tromper les lecteurs et ne s'appuyaient sur rien de solide : une opinion qu'il a aussi professée lors d'une conférence de presse. Le Conseil conclut au contraire que la journaliste Marie-Claude Malboeuf s'est appuyée sur des « recherches rigoureuses », a « étayé solidement son dossier » et mené une enquête de qualité. Il estime aussi que la journaliste « fait preuve de pondération », « laisse souvent la parole à des avis contradictoires et n'exprime pas son opinion ». Au total, *La Presse* a rapporté les propos de 41 experts, chercheurs, médecins et intervenants de premières lignes, en plus de publier les témoignages de parents, de jeunes consommateurs en détresse et d'autres consommateurs en pleine possession de leurs moyens. Pour le Conseil, le sujet, jusque-là ignoré des médias, était d'intérêt public.



ACTUEL
TENDANCES

Tous les jours dans **LA PRESSE**

le nageur





licou anneau bambou 29.⁹⁵

Silhouette impeccable moulée dans un maillot une pièce, en tricot très subtilement texturé comme du crêpe. Brassière intégrée, doublure de maintien au devant. Bleu indigo, noir, rouge. 8 à 16.

le bikini





fleurs des mers 29.⁹⁵

Belles grandes fleurs comme des étoiles de mer, coloris hypertendance de mauve en camaïeu sur blanc lumineux pour le licou triangle plongeant, à bonnets prémoulés et coussinets amovibles. Culotte nouée en boucle. P.m.g.tg. Une exclusivité Simons. Jupette coordonnée 25.00

SUITE DE LA UNE

Harper n’a pas autorisé les bandes audio

HARPER
suite de la page A1

Il y a près de deux semaines, à la veille du vote crucial sur le budget, Gurmant Grewal a accusé le ministre de la Santé, Ujjal Dosanjh, et le chef kde cabinet de Paul Martin, Tim Murphy, d’avoir tenté d’acheter son vote en échange d’un poste au sein du gouvernement libéral. Cette affaire a eu l’effet d’une bombe sur la colline parlementaire, si bien que le Parti conservateur a rendu publiques mardi quatre heures d’enregistrements relatant les différentes tractations qui se sont déroulées entre M. Grewal et les libéraux. Ces transcriptions laissent croire que Gurmant Grewal et sa femme, la députée Nina Grewal, auraient pu être récompensés s’ils avaient pris le risque de passer de l’autre côté de la Chambre des communes.

Précision

Paul Coffin

Contrairement à ce que nous avons écrit hier dans l’article traitant du plaidoyer de culpabilité de Paul Coffin, sa firme a versé des sommes à tous les événements commandités et non à la majorité d’entre eux. Ce qu’on lui a reproché dans le cas de cinq de ces événements, c’est d’avoir facturé et empoché de la TPS pour un peu plus de 24 000 \$, sans la transmettre au gouvernement. Nos excuses.

POUR JOINDRE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques,
Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Ces événements ne semblent toutefois pas avoir ébranlé la confiance du chef conservateur en son député, malgré le malaise qui règne au sein même de son parti. « Je me dois de croire la version de Gurmant, a déclaré M. Harper à la sortie de la réunion de son caucus hier. Je pense que ces enregistrements démontrent clairement qu’il y a eu une offre sur la ta-

« Je me dois de croire la version de Gurmant », a
déclaré M. Harper à la sortie de la réunion de son
caucus hier.

ble, même si le premier ministre clame le contraire. Je n’ai aucune raison de douter de la véracité de ces enregistrements. »

Le chef conservateur a déclaré que son député l’a informé qu’il s’était entretenu avec les libéraux et qu’il avait en main des enregistrements, seulement quelques jours avant le vote crucial sur le budget du 19 mai qui menaçait de faire tomber le gouvernement.

« Les libéraux ont tenté d’acheter le vote de Gurmant Grewal comme ils l’ont fait dans plusieurs autres cas, a poursuivi M. Harper. Maintenant, il revient au premier ministre d’éclaircir

tout ça et d’expliquer pourquoi il n’a pas dit toute la vérité dans cette histoire. »

Toutefois, certains conservateurs affirmaient hier ne pas être convaincus du bien-fondé de l’attitude de leur collègue. Le député conservateur John Williams s’est dit en profond désaccord avec cette méthode qui consiste à enregistrer des conversa-

tions privées. Le député Peter MacKay a ajouté que cette affaire n’est profitable à aucun des deux partis et qu’elle nuit à la réputation de l’ensemble de la classe politique. « L’image des politiciens est salie parce que le chef de cabinet du premier ministre a tenté d’acheter le vote de quelqu’un, a-t-il soutenu. Des promesses ont été faites mais elles n’ont pas été tenues. »

La défense des libéraux

Toute la journée hier, les libéraux n’ont cessé de répéter que les enregistrements rendus publics n’étaient pas véridiques. Éclaboussé par cette

controverse, le ministre de la Santé a déclaré que les transcriptions étaient incomplètes et mal traduites. En effet, certaines discussions entre M. Dosanjh et Gurmant Grewal se sont déroulées en punjabi et ont ensuite été traduites en anglais.

Dans un communiqué transmis en fin d’après-midi, M. Dosanjh fait état des passages des rencontres ainsi que des conversations téléphoniques qui n’apparaissent pas dans les transcriptions. « Il (M. Grewal) a eu 14 jours pour manipuler ces enregistrements, a souligné le ministre de la Santé. La traduction n’est pas exacte et le son des enregistrements est difficile à comprendre. »

Débats aux Communes

Cette affaire, qui éclabousse à la fois les libéraux et les conservateurs, a de nouveau été le sujet dominant de la période des questions à la Chambre des communes. Depuis plusieurs jours, le Bloc québécois, qui a demandé à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) d’enquêter sur cette affaire, réclame la suspension du ministre de la Santé et de Tim Murphy.

Hier, le chef bloquiste Gilles Duceppe a continué d’enfoncer le clou sur le premier ministre en l’accusant de négligence car celui-ci n’aurait pas

immédiatement alerté la GRC lorsqu’il s’est aperçu que M. Grewal tentait de négocier son vote, une infraction à l’article 119 du Code criminel. « Je me demande pourquoi le premier ministre, alors qu’il savait depuis 48 heures qu’il y avait possiblement une infraction criminelle, a refusé d’avertir la GRC et a préféré continuer à jouer le jeu, a lancé M. Duceppe. Est-ce que ce n’est pas parce qu’il s’attendait à régler l’affaire en dessous de la table — comme c’est l’habitude des libéraux —, plutôt que d’avertir la GRC ? »

Pour sa part, le premier ministre a déclaré une fois de plus qu’aucune offre n’a été mise sur la table lors des rencontres avec M. Grewal. « Aucune offre n’a été faite ni aucune demande acceptée. C’est clair lorsqu’on écoute les enregistrements », a déclaré en Chambre le premier ministre Martin.

Les néo-démocrates ont de leur côté fait parvenir hier une lettre au commissaire en éthique, Bernard Shapiro, afin qu’il enquête sur cette affaire. L’auteur de la missive, le député Yvon Godin, estime que M. Shapiro doit déterminer s’il y a eu infraction au code d’éthique des parlementaires, notamment en raison de l’enregistrement des conservations et également en ce qui concerne les tractations entourant le vote sur le budget.

Mais il est aussi possible que ceux qui prennent des risques soient récompensés pour les risques qu’ils prennent.

> 18 mai 2005 vers 10 h

— Tim Murphy : J’essaie de voir ce qui pourrait être le mieux pour nous et pour toi pour que l’on puisse se sentir à l’aise. (...) Je pense que ce serait une mauvaise idée de conclure une entente explicite avant l’abstention. (...) Ce n’est pas dans l’intérêt de personne de mentir s’il y a des questions à ce sujet. Je sais que c’est une décision importante pour ton épouse et pour toi. Mais, comme je l’ai déjà dit, les personnes qui prennent des décisions comme celle-là sont habituellement récompensées.

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Les transcriptions des conversations qui ont eu lieu entre le 16 et le 18 mai impliquant le député conservateur Gurmant Grewal, le ministre de la Santé Ujjal Dosanjh et le chef de cabinet du premier ministre, Tim Murphy, ont été rendues publiques mardi par le Parti conservateur. Voici les principaux extraits.

> 17 mai 2005 vers 13 h à l’édifice
de la Confédération

— Ujjal Dosanjh : Je pense que Be-

linda t’a facilité les choses, n’est-ce pas ?

— Gurmant Grewal : C’est vrai.
— Ujjal Dosanjh : Dans les faits, nous pourrions dès maintenant faire un arrangement pour un poste au Cabinet. Mais pour l’autre, il ne faut pas perdre l’avantage.
— Gurmant Grewal : Peu importe.
— Ujjal Dosanjh : J’ai parlé au premier ministre. Il m’a dit qu’il devait se rendre à Regina, mais qu’il serait heureux de pouvoir discuter avec toi au téléphone ou en personne si tu veux *bouger*. Je pense que tu devrais avoir une bonne conversation avec Tim (Murphy).

— Gurmant Grewal : O.K.
— Ujjal Dosanjh : Tim est le chef de cabinet, c’est comme si tu parlais avec le premier ministre.

Plus loin dans la conversation...

— Tim Murphy : (Si des questions sont posées), tu constateras que le premier ministre va dire qu’il ne t’a fait aucune offre. Je pense que nous allons nous en tenir à cette version, sinon ça fera du premier ministre un menteur. Je ne te dis pas que c’est ce que nous allons faire. Je pense que c’est important de rester honnête dans cette histoire.



4 JOURS SEULEMENT!

Tous les HAUTS À

50%

de
réduction*

Pour femme et pour homme, tous les chandails, t-shirts,
polos, camisoles, chemises sport, cardigans et encore plus.



*Exceptions : Diesel, Energie, Sixty, Miss Sixty, Hugo Boss, chemises habillées, vestons et manteaux.
Marchandise sélectionnée. Pour un temps limité.



VENEZ PARTICIPER AU
CONCOURS

SORTEZ
GAGNANT



ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER
UNE PAIRE DE BILLETS POUR
LE GRAND PRIX DU CANADA
D’UNE VALEUR DE 720\$.*

*Une paire de billets par magasin. Détails et règlements du concours en magasin.

TRANSPORT EN COMMUN

189 millions de plus pour le Québec

BRUNO BISSON

Les fruits du « budget NPD » du gouvernement de Paul Martin sont déjà mûrs. Le ministre d'État à l'Infrastructure et aux collectivités, John Godfrey, a annoncé hier qu'il commençait les négociations avec les provinces et territoires du pays pour distribuer une nouvelle manne de 800 millions de dollars dans les réseaux de transport en commun du pays, au cours des deux prochaines années.

En vertu d'un partage proportionnel à la population de chaque province et territoire du pays, le Québec recevra près de 189 millions (23,6 %), d'ici 2007, pour investir dans le remplacement d'autobus, la réfection des gares ou des garages, la modernisation des équipements ferroviaires, la remise en état du métro de Montréal ou l'implantation de tramways modernes (systèmes légers sur rail). Les besoins en investissements dans les réseaux actuels de transport en commun sont évalués à plus de 4,5 milliards, d'ici 10 ans.

« Ce sont des sommes qui s'ajoutent aux 5 milliards qui seront versés aux municipalités, d'ici cinq ans, dans le cadre du Pacte pour les Villes et les collectivités, à même les fonds de la taxe fédérale sur l'essence, a précisé hier le ministre Godfrey. Les ententes avec les provinces se feront sur les mêmes bases que les ententes sur le transfert de la taxe sur l'essence, et suivant les mêmes critères d'amélioration de la qualité sur l'environnement. »

M. Godfrey croit que les ententes fédérales-provinciales sur ces nouveaux fonds au transport collectif pourraient être négociées rapidement, parce que la destination des fonds est plus ciblée, que les provinces connaissent bien l'état de leurs réseaux de transport en commun et que le dialogue est déjà ouvert entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales, à propos des 5 milliards de la taxe sur l'essence.

Ces négociations s'avèrent toutefois beaucoup plus complexes que prévu. À ce jour, seuls la Co-



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

À l'instar des autre provinces et territoires du pays, le Québec recevra une portion des 800 millions de dollars accordés par Ottawa pour les infrastructures de transport. À condition, cependant, que le gouvernement Martin reste au pouvoir et que le projet de loi survive à sa troisième lecture en Chambre.

lombie-Britannique, l'Alberta et le Yukon ont signé des ententes pour redistribuer des centaines de millions de dollars à leurs municipalités respectives. M. Godfrey a affirmé hier que d'ici la fin de juin, normalement, au moins trois autres ententes devraient être confirmées.

« Au Québec, dit-il, tout dépend de la ministre (des Affaires municipales et des régions), Nathalie

Normandeau, et de l'issue des discussions avec les unions municipales. Le dossier avance, mais ce n'est pas réglé », a ajouté M. Godfrey, sans dire si Québec fait partie des cas qui pourraient se régler d'ici la fin juin.

Quant aux nouveaux fonds de 800 millions pour le transport en commun, ils dépendent de la survie du gouvernement Martin. Ils sont prévus au projet de loi C-48

présenté par le fédéral pour amender son budget et obtenir l'appui du Nouveau Parti démocratique de Jack Layton, au moment du vote de confiance du 19 mai dernier, à la Chambre des communes.

Avant d'entrer en vigueur, le projet de loi doit donc d'abord survivre à sa troisième lecture en Chambre. L'Association canadienne du transport urbain, qui regroupe la

majorité des transporteurs public du pays, a d'ailleurs lancé un appel aux parlementaires fédéraux, hier, pour qu'ils adoptent ce projet de loi tel quel, afin de répondre rapidement aux besoins des sociétés de transport.

Selon l'ACTU, les besoins en infrastructures dans les réseaux de transport collectif s'élèvent à plus de 20 milliards, sur cinq ans, d'un bout à l'autre du pays.

Pierre Bourque recrute un défusionniste repent

SÉBASTIEN RODRIGUE

L'ancien maire de L'île-Bizard de 1999 à 2001, Normand Marinacci, défendra les couleurs de L'Équipe Bourque/Vision Montréal aux élections municipales de novembre prochain, bien son nouveau parti et lui aient eu des opinions opposées sur la question des fusions municipales.

L'ancien maire de L'île-Bizard et candidat défait de Vision Montréal en 2001, René Lecavalier, a ainsi laissé sa place à M. Marinacci. Ardent défusionniste, ce dernier dit avoir tourné la page et vouloir redonner à l'île son caractère « champêtre ». M. Marinacci estime que l'administration Tremblay-Zampino a ouvert trop grandes les portes à la construction immobilière dans

ce secteur de la ville.

Avec la défusion de Sainte-Anne-de-Bellevue, cet arrondissement sera désormais formé des anciennes villes de L'île-Bizard et de Sainte-Geneviève. M. Marinacci continue néanmoins d'appuyer le recours juridique pour invalider le résultat référendaire du 20 juin dernier où le non l'a emporté par quelques voix seulement. Les défusionnistes

croient que le Oui l'aurait emporté si la liste électorale avait été plus exacte.

Conseiller municipal en réflexion

Le conseiller municipal de l'arrondissement de Rosemont—Petite-Patrie, Jean-François Plante, songe pour sa part à quitter Vision Montréal après deux mandats consécutifs dans le parti de Pierre Bourque. En entrevue, M. Plante confie qu'il est « blasé » de la politique municipale et de la nouvelle dynamique avec des pouvoirs accrus aux arrondissements.

L'équipe Bourque/Vision Montréal a annoncé ses candidats dans cet arrondissement mardi et M. Plante est exclu de la liste. Les conseillers municipaux François Pur-

cell, Nicole Thibault et Denise Larouche seront de retour, tandis que Leonardo Fiore et Yvon Roy complètent l'équipe.

Le parti du chef de l'opposition officielle mène un blitz d'annonces de candidatures ces semaines-ci. Le parti présentera demain trois candidats dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'agit de l'actuelle conseillère du district de Laurier, Christine Poulin, de Rose Carone et de Serge Malaisson.

Le porte-parole de L'Équipe Bourque/Vision Montréal, Gilles Prud'homme, précise que le parti veut annoncer le plus de candidats possibles avant l'été. Le parti de Pierre Bourque a jusqu'à maintenant présenté environ la moitié de ses candidats.



RENTREZ DANS VOTRE BUDGET
AVANT DE RENTRER DANS LE BOIS.

LE FESTIVAL DU CAMPING

DU 26 MAI AU 5 JUIN
NOMBREUX RABAIS, NOUVEAUTÉS, CONSEILS ET TENTES EN DÉMONSTRATION
À L'EXTÉRIEUR DURANT LES WEEK-ENDS.



2159, rue Ste-Catherine E.
2777, boul. St-Martin O.
514.524.1106

GÉNÉREUX DE NATURE

3317197

SONDAGE CROP - LA PRESSE

LE POULS DES QUÉBÉCOIS

SATISFACTION À L'ÉGARD DU GOUVERNEMENT CHAREST

Très / plutôt satisfait(e)	20 %	45 %	51 %
Plutôt / très insatisfait(e)	77 %	49 %	34 %
Sans opinion	3 %	6 %	15 %

SATISFACTION À L'ÉGARD DES LEADERS

JEAN CHAREST

BERNARD LANDRY

MARIO DUMONT

Très / plutôt satisfait(e)	20 %	45 %	51 %
Plutôt / très insatisfait(e)	77 %	49 %	34 %
Sans opinion	3 %	6 %	15 %

Évolution des intentions de vote

46 %
27 %
23 %
4 %

CHEF LE PLUS APTE À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC

Lequel de ces trois chefs est le plus apte à défendre les intérêts du Québec?

	Mai 2005	Mars 2005
Jean Charest	16 %	21 %
Mario Dumont	23 %	29 %
Bernard Landry	39 %	39 %
Aucun	14 %	6 %
NSP	7 %	5 %

46 %

DES INTENTIONS DE VOTE SONT EN FAVEUR DU PARTI QUÉBÉCOIS

Charest touche le fond

CHAREST
suite de la page A1

On n'en comptait déjà que 31 % en avril, on n'en trouve plus que 20 % en mai, et seulement 17 % de francophones. Pas moins de 46 % des gens se disent « très insatisfaits », un élément éloquent, selon M. Gauthier, car les gens, spontanément, n'aiment pas se placer dans des positions extrêmes.

La cote personnelle de M. Charest n'est pas meilleure. Ainsi, 77 % des gens sont insatisfaits de son travail, contre seulement 20 % de satisfaits.

« C'est comme si rien n'était demeuré des efforts réalisés par le gouvernement », observe Claude Gauthier. Jean Charest a eu beau remanier son gouvernement, déposer un budget sans douleur, multiplier les annonces d'investissements, se faire plus énergique à l'Assemblée nationale, rien n'y a fait, son étoile a continué de pâlir.

L'enquête a été menée alors que la controverse faisait rage autour du contrat accordé au communicateur Michel Guitard et de la publication d'une brochure sur le bilan du gouvernement décriée comme trop partisane par l'opposition.

En région, les inquiétudes quant aux emplois dans les scieries faisaient les manchettes.

L'instabilité liée aux moyens de pression dans le secteur public, les écoles et les garderies a aussi pu contribuer à assombrir le tableau.

« Dans un tel climat, même les mesures qui pourraient être populaires passent inaperçues tant la grogne est élevée. On ne remarque désormais que les erreurs, et chaque faux pas vient confirmer l'électeur dans son impression », fait remarquer le sondeur.

Même s'il est difficile d'identifier une raison unique pour cette croissance de la défaveur, M. Gauthier observe qu'au même moment, la satisfaction à l'endroit du gouvernement Martin, loin d'être en hausse, ne suit pas la même spirale descendante, en dépit du feuilleton quotidien de la commission Gomery.

Souveraineté en hausse

En revanche, la popularité de la souveraineté est clairement en hausse, passée à 52 % quand CROP répartit ses 6 % d'indécis selon leurs autres réponses au sondage. Depuis le référendum d'octobre 1995, c'est seulement la quatrième enquête mensuelle où la souveraineté obtient 50 % et

plus. Ce score représente une hausse de cinq points comparativement à avril. Le mois dernier, Léger Marketing avait estimé à 54 % le vote en faveur de la souveraineté. M. Gauthier souligne toutefois que 59 % des gens sont défavorables à un référendum « le plus tôt possible », scénario que privilégient toutefois 58 % des électeurs péquistes.

Contrairement à Jean Charest, Bernard Landry — qui aura en fin de semaine à affronter un vote de confiance au congrès de son parti —, tire bien mieux son épingle du jeu. Actuellement, 45 % des gens sont satisfaits de son travail, une remontée par rapport aux 37 % du mois dernier. Inversement, 49 % sont insatisfaits du chef péquiste, une diminution de six points par rapport à la précédente enquête. Mario Dumont fait du surplace : 34 % des répondeurs sont « insatisfaits », le même score que le mois dernier.

À l'aune du meilleur défenseur des intérêts du Québec, la performance de Jean Charest est aussi durement jugée. Quand on leur demande quel chef est le « plus apte à défendre les intérêts du Québec », 39 % des électeurs optent pour Bernard Landry, le même niveau que le mois précédent. Mario Dumont glisse de six points à 23 % et, bien que bénéficiant de la visibilité d'un premier ministre, Jean Charest arrive loin derrière, à 16 %, une glissade de cinq points.

Une fausse note pour M. Landry toutefois. Désormais, 47 % des gens se disent insatisfaits du travail de l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale, 6 % de plus qu'en janvier. Les gens « satisfaits » de l'opposition sont stables (44 % en janvier, 45 % aujourd'hui).

Fête des pères

Dimanche 19 JUIN

OBTENEZ 6 couteaux à steak GRATUIT dans un coffret-cadeau à l'achat d'un POLO GREG NORMAN

en coton mercerisé, motif jacquard discret ton sur ton offert en bleu royal, rouge, tangerine, vert mousse.

M à TG 90\$

Promo **69,99\$**

2G à 4G et TG Long à 3G Long 100\$

Promo **79,99\$**

Prime offerte dans la limite des stocks disponibles.

POUR HOMMES DE TOUTES TAILLES

MONTRÉAL: 4475, boul. Métropolitain Est • CENTRE-VILLE: Complexe Desjardins • QUEST: Centre Rockland – Fairview Pointe-Claire • RIVE-SUD: Promenades St-Bruno – Mail Champlain, Brossard • LAVAL: Carrefour Laval • RIVE-NORD: Place Rosemère • REPENTIGNY: Galeries Rive-Nord • JOLIETTE: Galeries Joliette • QUÉBEC: Place Sainte-Foy (Espace Nord) – Galeries de la Capitale

3319652A

Un sommeil transcendant.

Tempur[™] transforme votre vie.[™]

La différence est fondamentale. Vous le remarquerez dès le premier essai. Le matériau TEMPUR épouse la forme de votre corps et le suspend dans une position de sommeil naturelle.

Chez TEMPUR, nous croyons au pouvoir profondément régénérateur du sommeil. Tous nos efforts visent à porter sa qualité à un niveau supérieur.

Dans un monde dominé par le stress, la qualité de votre sommeil influence votre quotidien et bien sûr votre vie.

MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS ALLÉGEANT LA PRESSION

Faites l'expérience des produits TEMPUR aujourd'hui:

Boutique Tout Pour le Dos 8780 Boulevard St-Laurent Suite 7 Montréal, Québec 514-383-1582

Boutique Nahtajo 8025 Boulevard Taschereau Brossard, Québec 450-445-1216

Espace Bell

GRATUIT
Cadeau de la fête des Pères avec achat.[®]

FAITES VITE! OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE!
Prix en vigueur du 2 au 19 juin 2005

LE SOLDE SOUS LE SOLEIL

Le solde sous le soleil!

Voyez notre dépliant à l'intérieur de ce journal.

Espace Bell

3329599A

SONDAGE CROP - *LA PRESSE*

LE POULS DES QUÉBÉCOIS



SATISFACTION À L'ÉGARD
DE L'OPPOSITION PÉQUISTE

Diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt insatisfait(e) ou très insatisfait(e) du travail des députés du Parti québécois comme opposition au gouvernement libéral ?

	Janvier 2005	Mai 2005
	%	%
Très satisfait(e)	> 44	45
Plutôt satisfait(e)		
Plutôt insatisfait(e)	> 41	47
Très insatisfait(e)		
* NSP/Refus	15	9

77%
DES QUÉBÉCOIS
SONT INSATISFAITS
DU GOUVERNEMENT
CHAREST



MÉTHODOLOGIE : Les résultats du sondage reposent sur 988 entrevues téléphoniques effectuées du 19 au 30 mai 2005 dans le cadre du sondage omnibus CROP-express. D'un point de vue statistique, un échantillon de cette taille est précis à 3 points près, 19 fois sur 20. La marge d'erreur augmente lorsque les résultats portent sur des sous-groupes de l'échantillon.



L'ADQ et son chef Mario Dumont piétinent avec 23 % des intentions de vote chez l'ensemble des électeurs.

PHOTO RÉMI LEMÉE, ARCHIVES LA PRESSE ©



PHOTO ARCHIVES PC ©

Chez les francophones, le PQ de Bernard Landry fait le plein avec un score impressionnant de 55 % des intentions de vote.

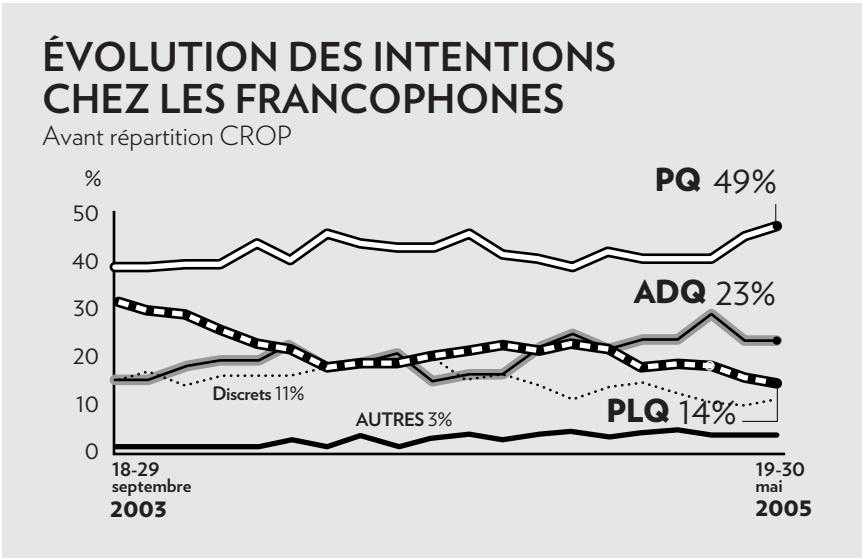
Le PLQ boudé par les francophones

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le Parti libéral du Québec aurait été « rayé de la carte » dans les circonscriptions francophones si des élections avaient eu lieu cette semaine. Le parti de Jean Charest aurait été confiné aux châteaux forts traditionnels de l'ouest de Montréal tant sa popularité est faible chez les électeurs francophones.

C'est le constat percutant fait par CROP dans un sondage réalisé du 19 au 30 mai. Sur les intentions de vote, CROP évalue, après répartition des 13 % d'indécis, que le PQ aurait remporté une victoire très décisive avec 46 % des intentions de vote, contre 27 % au Parti libéral du Québec et 23 % pour l'Action démocratique.

« Dans les régions francophones, le PLQ aurait été rayé de la carte s'il y avait eu des élections », observe le sondeur Claude Gauthier. Fait signi-



ficatif selon l'expert, depuis les élections d'avril 2003, les libéraux ont continuellement perdu du terrain quant aux intentions de vote.

Déjà inquiétantes pour les libéraux, les données deviennent plus sombres encore quand on les dissèque selon la langue des électeurs.

	INTENTIONS DE VOTE À UN RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ	
	Oui	Non
	%	%
19-30/05/2005	52	48
20-31/01/2005	46	54
9-19/12/2004	44	56
15-25/11/2004	43	57

On constate que les 27 % récoltés par le PLQ dans l'ensemble de l'électorat tombent à 16 % chez les francophones.

Le PQ fait le plein avec un score impressionnant de 55 % des intentions de vote francophones, deux points de mieux que le mois dernier, et la clé d'une très forte majorité à l'Assemblée nationale au lendemain d'élections générales. L'ADQ piétine avec 23 % des intentions de vote chez l'ensemble des électeurs.

Par région, le tableau n'est pas plus rose pour Jean Charest. Son parti bat en retraite dans toutes les régions : il ne reste que 30 % d'appuis à Montréal, 16 % dans la région de Québec, et 19 % dans le reste de la province.

Le PQ monte de trois points, à 46 % à Montréal, et de quatre points dans la région de Québec (42 %), ailleurs en région il reste à 54 %.

Et l'ADQ perd deux points à Montréal, mais en gagne trois à Québec (40 %) et un en région (24 %).

LENSCRAFTERS®

Venez voir...l'excellence à l'œuvre.

Carrefour Angrignon

514.367.5033

Carrefour Laval

450.681.4255

Centre Rockland

514.737.9055

Fairview Pointe Claire

514.426.3622

Les Galeries d'Anjou

514.354.2622

Place Montreal Trust

514.982.9339

Promenades St. Bruno

450.441.4671

Le rabais de 125 \$ s'applique aux lentilles. Examen de la vue non compris. Pas de TPS sur les lunettes d'ordonnance. Au Québec, les lunettes (monture et lentilles) après fabrication sont vendues par les optométristes indépendants et les médecins voisin de LensCrafters. Valide du 24 avril au 11 juin 2005. ©2005 LensCrafters, Inc. Tous droits réservés.

3313611A



Réduction de

125\$

à l'achat de lunettes solaires d'ordonnance et de lunettes de prescription

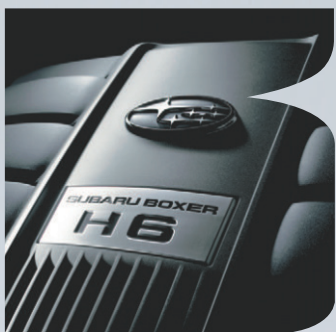
Certaines restrictions s'appliquent. Demandez les détails aux associés aux ventes.

33262698

Voici la toute nouvelle Subaru B9 Tribeca 2006.



La toute nouvelle Subaru B9 Tribeca n'appartient à aucune catégorie – elle en crée une nouvelle. Après tout, combien existe-t-il de véhicules utilitaires multisegments qui offrent la traction intégrale symétrique à prise constante, ainsi qu'un moteur boxer de 250 chevaux ? Combien proposent 64 configurations de sièges pour toutes vos occasions ? Ajoutez à cela un habitacle élégant et soigné, et vous voilà devant un véhicule qui ne ressemble aucunement à ce que vous avez vu auparavant. À moins, bien sûr, que ce soit la deuxième fois que vous regardez cette annonce. Pour un troisième coup d'œil, visitez www.subaru.ca.



Moteur BOXER SUBARU



Habitacle élégant et soigné



**Traction intégrale
symétrique**



**Sièges à configurations
multiples**

Traction intégrale



SUBARU



VINCENT MARISSAL

Les premières Gomeries: à vous la parole

En septembre dernier, au début des travaux de la commission Gomery, les auditeurs, téléspectateurs et lecteurs prenaient d’assaut les émissions de tribune téléphonique et les boîtes de courriel des journaux pour affirmer que cet exercice serait aussi inutile que coûteux.

Quelque huit mois plus tard, une majorité de citoyens estiment que cette même commission est tellement importante qu’il faut attendre son rapport final avant de déclencher des élections. Le juge Gomery est devenu un héros populaire et des milliers de téléspectateurs *gomerynomanes* se retrouveront orphelins aujourd’hui, fin des témoignages devant la commission.

De toute évidence, John Gomery et son équipe ont réussi à confondre les sceptiques (et à respecter, à ce jour, leur échéancier, ce qui est probablement une première dans l’histoire des commissions d’enquête).

La partie publique de l’enquête tire à sa fin. Après Alfonso Gagliano (qui devrait terminer son témoignage aujourd’hui), ce sera les plaidoiries des avocats des différentes parties im-

pliquées. En d’autres mots : le festival du *tirage de bouette*, chaque avocat essayant de rejeter la responsabilité sur un autre. Rien de très excitant en perspective.

Avouez que vous allez vous ennuier des Brault, Guité, Morselli, Lafleur, Corriveau, Boulay, Deslauriers, Corbeil, et autres. Sans oublier Jean Chrétien et les membres de son clan, Paul Martin et l’inévitable Alfonso Gagliano. Et de la bonne bouille du juge lui-même (qui a une longueur d’avance pour le titre de personnalité de l’année 2005 au Canada), ainsi que de sa bande de procureurs.

Alors, avant de tirer le rideau et de laisser le juge rédiger son rapport (le pauvre !) à partir de ce fouillis de déclarations fracassantes, de demi-vérités ou de mensonges entiers, d’insinuations et d’omissions, que retient-on des travaux de la commission ? Autrement dit : en savons-nous aujourd’hui plus qu’il y a huit mois ?

Sans vouloir se substituer au juge (non, non, sans façon), voici quelques pistes de conclusion :

— Y a-t-il eu direction politique au programme de commandites ?

Oui, sans aucun doute, et au plus haut niveau de l’ancien gouverne-

ment Chrétien, c’est Paul Martin lui-même qui l’admet. Ça, on le savait déjà, la commission n’a fait que le confirmer en faisant défiler Jean Chrétien, son état-major et ses anciens ministres. Cela ne signifie pas, toutefois, que certains acteurs politiques de l’époque aient une responsabilité directe dans le scandale. Quant aux acteurs d’aujourd’hui, Paul Martin en tête, ils semblent sortir de l’exercice sans trop d’égatignures.

— Y a-t-il eu laxisme dans la gestion du programme ?

Sans aucun doute. Combien déjà pour les tuques ?

— Y a-t-il eu abus de la part de certaines agences de publicité ?

Poser la question, c’est y répondre. Combien déjà pour faire le tour du Stade olympique ?

— Y a-t-il eu fraude de la part d’agences, de politiciens ou de fonctionnaires ?

Ça, c’est aux tribunaux de le dire, pas au juge Gomery (et certainement pas à cette chronique). Ce que l’on sait, c’est que Paul Coffin (de Coffin communications) a plaidé coupable à des accusations de fraude, et que Chuck Guité, Jean Brault et Jacques Paradis sont aussi accusés. Quant aux

politiciens, aucun n’a été à ce jour accusé de quoi que ce soit.

— Y avait-il un système organisé visant à utiliser l’argent des commandites pour financer les activités du Parti libéral du Canada au Québec ?

Difficile, à partir des témoignages contradictoires entendus à la commission, de conclure à une magouille érigée en système. Chose certaine, de l’argent des commandites s’est bel et bien retrouvé dans la machine électorale libérale en 1997 et 2000.

////////////////////

Alors, en attendant les conclusions (sérieuses) du juge Gomery, attendues en novembre, détendons-nous un peu en revenant sur les huit derniers mois hors du commun que nous a offerts la commission.

À vous la parole : voici venu le moment de décerner les *Gomeriès*, trophées récompensant les acteurs de cette histoire qui ébranle la classe politique depuis plus d’un an et dont on n’a pas fini de parler.

Voici les catégories des nominations aux premières (et dernières) *Gomeriès*

> 1- Meilleure performance générale

(tous témoins confondus)

> 2- Meilleure performance générale par un témoin féminin (il n’y en a pas eu beaucoup, mais bon, un petit effort et pas de discrimination)

> 3- Meilleure performance générale par un témoin masculin

> 4 Témoignage le plus crédible

> 5- Témoignage le moins crédible

> 6- Meilleur scénario original (témoignage le mieux ficelé)

> 7- Pire scénario (témoignage le plus échevelé)

> 8- Meilleure citation dans un témoignage ou dans un interrogatoire

> 9- Meilleur moment (tous témoins confondus)

> 10- Meilleur costume/apparence générale, prestance et diction

Catégorie *Gomeriès-Hommage*

> Le témoin que vous inviteriez à manger à la maison (si vous en aviez la possibilité).

.....

Vos réponses à :

vincent.marissal@lapresse.ca.

Les réponses seront publiées plus tard dans cette chronique. Une fois n’est pas coutume, c’est promis. De toute façon, vous aurez le temps, il n’y a plus de commission Gomery à la télé.

CRISE DU TEXTILE

Le Bloc souhaite le retour des quotas contre la Chine

TRISTAN PÉLOQUIN

Persuadé que cette mesure permettrait d’empêcher une nouvelle vague de fermetures, le Bloc québécois tente de forcer le gouvernement à réinstaller les quotas d’importation contre les vêtements provenant de la Chine.

À l’aide d’une motion débattue en Chambre hier, le parti de Gilles Duceppe souhaite également

obliger le gouvernement à imposer des règles d’importation plus strictes pour les produits en provenance des pays les moins avancés.

« Il n’est pas trop tard pour mettre de l’avant de telles mesures, soutient le député bloquiste Paul Crête, instigateur de la motion. Les États-Unis et plusieurs pays d’Europe l’ont fait pour protéger leurs marchés respectifs, je ne vois pas

pourquoi on ne pourrait pas le faire. »

Le 1^{er} janvier, dans le cadre de l’Accord multifibres de l’OMC, tous les quotas limitant l’importation de vêtement en provenance des pays en développement sont tombés. Les traités de l’OMC permettent toutefois aux pays membres d’imposer de nouvelles mesures protectionnistes pour protéger un secteur industriel si sa survie

est compromise, comme c’est actuellement le cas pour le vêtement et le textile au Canada.

Le retour des mesures protectionnistes dans le secteur du vêtement est réclamé depuis avril par la FTQ et son syndicat affilié UNITE-HERE. « La disparition des quotas d’importation a fait perdre plus de 4000 emplois au travailleurs canadiens du vêtement, affirme Lina Aristeo. Ce que nous demandons n’est pas la fin du

monde. Nous voulons seulement un délai de trois ans pour permettre aux entreprises et aux travailleurs de se retourner. »

La motion du Bloc réclame également la mise sur pied d’un programme d’aide aux travailleurs âgés ainsi que l’imposition d’un système d’étiquetage permettant aux consommateurs de connaître le nom et l’emplacement de l’usine où a été produit le vêtement.



Avec du soutien, on se sent plus grand.

C'est pourquoi Bell a choisi de renforcer son appui aux hôpitaux pour enfants, au sport communautaire, à la sécurité sur Internet et à un grand nombre d'organismes axés sur le développement de la jeunesse. Pour rester près des communautés et forger celles de demain.

bell.ca/communaute

Imagine



Caring Company
Une entreprise généreuse

15 ans



Et bien simple.™

ACTUALITÉS



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

Le 1^{er} juillet 2008, seules les écoles publiques devront cesser de donner des cours confessionnels. Les collèges privés pourront continuer à le faire.

Les écoles privées vont continuer à enseigner la religion

MARIE ALLARD

Même si le ministre de l'Éducation a annoncé la fin des cours de religion dans les écoles, les collèges privés pourront continuer à donner un enseignement catholique, protestant, juif, musulman ou d'une autre foi. « Les écoles privées pourront offrir un enseignement religieux en plus du cours d'éthique et de culture religieuse, qui est obligatoire », a confirmé à *La Presse* Johanne Méthot, agente d'information au ministère de l'Éducation (MEQ).

Le 1^{er} juillet 2008, lorsque la clause dérogatoire à la Charte des droits et libertés de la personne viendra à échéance, seules les écoles publiques devront cesser de donner des cours confessionnels. Les collèges privés pourront continuer à le faire, en trouvant du temps dans la grille-matière (en annulant une option, par exemple) ou en allongeant les heures de classe. « Déjà, des écoles privées juives ajoutent une dizaine d'heures par semaine pour enseigner l'hébreu », a indiqué M^{me} Méthot.

Une dérogation pourra aussi être demandée au MEQ par des collèges souhaitant remplacer le nouveau cours d'éthique par de l'enseignement religieux. Puisque 86 % des 168 membres de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) ont un projet éducatif explicitement chrétien, les intéressés devraient se bousculer au portillon.

« À l'heure actuelle, la grille-matière ne prévoit déjà plus d'enseignement religieux ou moral obligatoire en 3^e et en 5^e secondaire, a souligné André Revert, coordonnateur des services aux élèves à la FEEP. Malgré cela, les trois quarts de nos écoles donnent de l'enseignement religieux à ces niveaux, en prenant le temps d'un cours optionnel. Même si plusieurs de nos écoles sont devenues des corporations laïques, beaucoup tiennent à conserver leur religion. »

Les écoles publiques pourront peut-être elles aussi proposer un cours optionnel de religion catholique au secondaire. « Rien dans la loi n'interdit une école publique de le faire, a reconnu M^{me} Méthot, mais ça va à l'encontre de l'esprit de ce qui a été annoncé. »

Nouvelle formation en religion

Au Collège de Montréal, la décision est prise. « Nous sommes une école avec une longue tradition liée aux sulpiciens et nous désirons maintenir l'enseignement religieux, a dit Anne-Marie Poirier, directrice des services pédagogiques du collège de 1000 élèves. Peut-être demanderons-nous une dérogation pour pouvoir le faire. » Même si le Collège de Montréal accepte les jeunes de différentes confessions, les cours de religion catholique y sont obligatoires.

Au total, 500 professeurs enseignent la religion catholique ou font de l'animation pastorale dans les collèges membres de la FEEP. Comme la relève se fait rare, la Fédération a demandé à l'Université de Sherbrooke d'offrir une formation dans ce domaine.

Dès la prochaine rentrée, probablement au campus de Longueuil, des enseignants pourront suivre un microprogramme ou un diplôme de 2^e cycle en enseignement religieux. Les cours au menu vont de « Proposer la foi catholique aujourd'hui » à « La foi : rencontrer le Christ en expérience », ce qui ne laisse aucun doute quant au caractère confessionnel de la formation.

C'est mardi qu'a commencé, à la Commission de l'Éducation, l'étude du projet de loi numéro 95, la loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation. Le milieu de l'éducation s'attend par ailleurs à ce que la version finale du nouveau régime pédagogique, qui doit être rendu publique bientôt, donne plus de détails sur le cours d'éthique et de culture religieuse.

Embauche à la CSDM

Aux prises avec un déficit anticipé de 27 millions, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a aboli, l'an dernier, une centaine de postes. La coupe avait été sévère chez les professionnels, qui avaient perdu 46,9 postes. Bonne nouvelle : le déficit a été résorbé et la CSDM remonte la pente. Pour 2005-2006, elle prévoit l'embauche de 15,9 de professionnels en juillet, dont 5,9 orthophonistes et 5,3 psychoéducateurs.

Que la course commence.

Foncez sur nos offres incroyables.



Samsung A650

GRATUIT*



Samsung A670

79,99\$*

Appels locaux
+ messages
■ textes
■ photo
■ vidéo

illimités
PENDANT 3 MOIS*



TELUS fière partenaire du Grand Prix du Canada



BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Domaine
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Galeries Lachine
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Lasalle
Place Versailles
Place Vertu
Westmount Mall
Wilderton Mall
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Action Télécom Inc.
1531, rue Notre-Dame Ouest
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary
Globe Mobilité
6652, rue Saint-Hubert

Dollard-des-Ormeaux

La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent

D2 Technologie Inc.
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville

Digital Radiocommunication
9, boul. de la Seigneurie, local 7

Laval

Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L.
Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Digital Radiocommunication Inc.
2304, Desserte Ouest autoroute 13
Proxi Telecom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Mascouche

Terrasses Mascouche

Repentigny

Galeries Rive-Nord
Technicomm
346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère

Place Rosemère
Contact Com. D.L.
Communications
259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme

Carrefour du Nord

Terrebonne

Galeries de Terrebonne
SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe

Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Centre Jacques-Cartier
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Belœil

Cellulaire +
559, boul. Laurier

Candiac

D2 Technologie Inc.
89, ch. Saint-François-Xavier

Greenfield Park

Proxi Telecom Inc.
3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie

Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval

Pour en savoir plus sur ces super offres, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilitte.com

► FUTURE SHOP

BY GROS

LA VILLE
TÉLÉPHONIQUE

#teleplus

Demotix

BRAND
STRETTEAU

Home

Zellers

Offres valables jusqu'au 12 juin 2005 avec nouvelle mise en service seulement. Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Le prix des téléphones peut varier. *Avec un contrat de 1 an (Samsung A650) ou de 3 ans (Samsung A670). Prix net en vigueur après rabais obtenu à l'achat ou crédit porté au compte sur un prochain relevé de TELUS Mobilité. *Le tarif mensuel des clients qui signent un contrat de 1, 2 ou 3 ans avant le 30 juin 2005 comprend les appels locaux, les messages textes, les messages photo et les messages vidéo illimités pendant 1, 2 ou 3 mois respectivement. La messagerie photo et la messagerie vidéo sont offertes avec certains téléphones seulement dans nos zones de couverture numérique 1X. Consultez nos cartes de couverture à telusmobilitte.com pour plus de détails. © 2005 TELUS Mobilité.



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE©

Malgré leur mauvaise réputation, les fermes porcines sont les plus écolos avec les fermes laitières.

La campagne à 60 kilomètres de la ville!

L'expansion urbaine force les fermiers à se préoccuper d'environnement

FRANÇOIS BERGER

Les odeurs de la campagne s'évanouissent graduellement devant l'avancée implacable de l'urbanisation qui gruge le territoire et force les fermiers à se préoccuper de l'environnement afin d'accommoder les citadins envahisseurs. Aujourd'hui, il faut se rendre au moins à 60 kilomètres des villes pour pouvoir humer les parfums campagnards comme autrefois, montre une nouvelle étude de Statistique Canada sur les conflits grandissants entre les mondes urbain et rural.

L'étude, qui répertorie la mise en place de huit programmes de gestion de l'environnement dans les fermes canadiennes, révèle que les exploitations agricoles commencent généralement à utiliser ces programmes, comme le contrôle du fumier, des pesticides ou du bruit, seulement lorsque l'urbanisation les rattrape. Au-delà d'une distance de 60 kilomètres d'un centre urbain (comptant 10 000 habitants ou plus), les agriculteurs ne se soucient guère de l'environnement. Mais ils implantent un nombre de plus en plus grand de programmes environnementaux au fur et à mesure que cette distance diminue : cinq à huit programmes dans les fermes situées à moins de 40 kilomètres d'une ville ; un ou deux

programmes quand la distance varie entre 40 et 50 kilomètres.

D'autre part, les fermiers se mettent à « gérer » l'environnement lorsque la densité de population dans leur région dépasse 15 habitants au kilomètre carré, ce qui est le cas de la moitié des régions au Canada comme au Québec. Ainsi, les agriculteurs se préoccupent moins d'environnement en Abitibi, où il y a trois habitants par kilomètre carré, qu'à Laval où il y en a 1500.

L'analyse de Statistique Canada souligne que les plans de gestion de l'environnement permettent simplement de documenter les activités agricoles affectant le milieu, mais ils ne mesurent pas, en général, leur incidence véritable sur la qualité de l'environnement. Ces plans servent en quelque sorte d'acquit de conscience aux fermiers, qui pourraient s'en servir comme moyen de défense lors d'une contestation judiciaire. Il peut aussi s'agir pour les agriculteurs d'une façon de « rehausser leur image publique au sein de la collectivité », dit l'étude.

Le Québec est à l'avant-garde dans ce domaine au pays, car les fermiers peuvent y recevoir de l'aide financière afin d'obtenir une accréditation environnementale reconnue dans le monde entier. Plus du tiers des 32 000 fermes québé-

coises appliquent un « plan agroenvironnemental », comparativement à seulement une ferme sur huit parmi les 240 000 de l'ensemble du Canada. Dans les Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta), à peine 3 % des fermes le font ; en Ontario et à Terre-Neuve, c'est une exploitation sur cinq ; au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, une sur dix ; en Colombie-Britannique, seulement 7 %.

Les exploitations les plus « écolos » sont les fermes laitières et porcines (40 % ont des plans de gestion environnementale), qui composent d'ailleurs presque le tiers de toute l'agriculture québécoise. Les moins soucieuses de l'environnement sont les grandes plantations de blé et d'autres grains de l'ouest du pays (8 % ont des plans). Ironiquement, un producteur de tabac sur cinq se fait un devoir de surveiller l'impact environnemental de ses activités.

Selon un rapport publié en février dernier, conjointement par les ministères québécois et canadien de l'Agriculture ainsi que l'Union des producteurs agricoles, les trois quarts des déjections animales des fermes québécoises sont désormais entreposées dans des structures étanches. De plus, les éleveurs de 15 % du cheptel du Québec ont aménagé des bois destinés à faire écran aux odeurs.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

L'obésité entraîne une forte progression des maladies chroniques

ARIANE KROL

D'ici 15 ans, les maladies chroniques, qui sont souvent causées par l'obésité, seront responsables de presque 75 % des décès dans le monde, souligne le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les efforts individuels ne suffiront pas à enrayer cette épidémie.

C'est connu, le surplus de poids augmente les risques de souffrir de nombreuses maladies chroniques, comme les maladies cardiovasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, le cancer et le diabète. « Les maladies chroniques représentent maintenant 60 % des décès dans le monde chaque année et 43 % des coûts mondiaux de la maladie. D'ici 2020, ce sera probablement 73 % des décès et 60 % des coûts de la maladie », a déclaré le directeur général de l'OMS, Jong-wook Lee, dans le cadre du Forum économique international des Amériques, hier à Montréal.

À l'échelle mondiale, environ 1,5 milliard de personnes souffrent d'un excès de poids. Un

phénomène particulièrement inquiétant dans les pays les plus pauvres. « Le nombre de personnes trop grosses augmente plus rapidement dans les pays à faible et moyen revenu. Cette nouvelle association entre le surpoids et la pauvreté est à l'origine d'un phénomène des plus troublants où des gens obèses et de poids insuffisant vivent côte à côte dans le même pays et même dans le même foyer. »

Aux causes traditionnelles de la malnutrition comme la pauvreté, les maladies d'origine parasitaire et l'eau contaminée s'ajoutent les problèmes de santé causés par les changements dans l'alimentation et dans la qualité de la nourriture, l'apparition d'aliments à faible coût et à forte concentration calorique et la réduction de l'activité physique.

Les jeunes sont aussi très vulnérables, comme le prouve la montée de l'obésité chez les enfants de moins de 11 ans au Royaume-Uni et dans plusieurs autres pays, en particulier au sein des populations les moins favorisés. « Ils ne sont pas en mesure de choisir en-

tre des styles de vie ou de comprendre les conséquences de leurs habitudes alimentaires. Ils dépendent des soins et des connaissances des adultes. Comme ils sont très réceptifs, ils constituent aussi des proies faciles pour les publicités sans scrupules », a souligné le directeur général de l'OMS.

Pour renverser cette tendance, il faudra de vastes initiatives ciblant l'alimentation et l'activité physique, dit-il. « Durant trop longtemps, être trop gros était d'abord perçu comme un choix personnel. Il est vrai que les individus peuvent faire beaucoup, mais ils ont besoin du soutien de la société, de l'environnement, du marché, de la maison, du milieu de travail et de l'école. Lorsqu'ils doivent résister à des pressions sociales et économiques pour demeurer en santé, une minorité seulement y parvient. »

L'OMS publiera en octobre un rapport sur la prévention des maladies chroniques dans le monde, qui se veut un complément de la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'activité physique et la santé adoptée l'an dernier.

À partir de

\$2499**

TERREBONNE (Siège social)
2275, boul. des Entreprises (Autoroute 640 sortie 35)
(450) 477-4441 • 1-888-301-1444

LONGUEUIL 404, boul. Roland-Therrien
(450) 442-4441 • 1-866-330-4441

ST-LAURENT 3870 Côte-Vertu (Coin Bégin)
(514) 339-9393 • 1-866-379-9393

APPROUVÉ

CANULIC LABORATORY

OBTENEZ jusqu'à \$1500⁰⁰ D'ACCESSOIRES GRATUITS

Solarium de PARIS

www.solariumdeparis.ca

Le solarium qui fait tourner les têtes!

1516163E

15008 draccessoirs selon la dimension du solarium. Ne peut être ajoutée à aucune autre promotion. Quantité limitée. Voir détails en magasin. *La valeur du solarium peut varier selon le modèle du solarium. La photo peut différer. Promotion en vigueur jusqu'au 12 juin 2005. RBO - 8284-3111-30

SUITE DE LA UNE

EN BREF

Tête-à-tête
Charest-Pataki

Le gouverneur de l'État de New York, George Pataki, était de passage à Montréal hier où il a pris la parole dans le cadre d'une conférence internationale et rencontré privément le premier ministre québécois, Jean Charest. Selon le porte-parole de M. Pataki, Kevin Quinn, les deux hommes avaient projeté de discuter des relations entre leurs deux juridictions, de la sécurité à la frontière, de commerce et de développement économique, notamment. M. Quinn a précisé par ailleurs que les deux hommes devaient compléter les plans en vue du troisième sommet économique Québec-New York, qui doit avoir lieu à Albany au mois d'octo-

bre. M. Pataki devait retourner à New York dès hier soir. PC

Les incendies font
rage dans le Nord

La situation demeure inquiétante dans le nord du Québec alors que les incendies de forêt continuent de faire rage dans les secteurs à l'ouest de Manic V et au nord du Lac-Saint-Jean. La Société de protection des forêts contre le feu a même fait appel à des renforts pour l'aider à contenir la situation. Environ 75 incendies, tous allumés par la foudre, font rage dans ces régions et on s'attend à ce que la foudre allume d'autres incendies alors que de nouvelles lignes d'orage devraient traverser la région cet après-midi. La situation demeure critique dans les régions de l'Abitibi, de la Mauricie, du Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. PC

**SPÉCIAUX DÉBUT DE SAISON**

Wet suit **39⁹⁵\$** rég. 99\$

Ski nautique (démon) **99\$** rég. 349\$

Kneeboard **149\$** rég. 229\$

Poignée de Barefoot **89\$** rég. 189\$

Ski nautique (combo) **179\$** rég. 249\$ (adulte ou junior)



Spéciaux se terminant le 7 juin 2005 ou selon disponibilité pour modèles usagés.

313, boul. Cartier, Laval • 450-663-5543 • 2 km à l'est de la sortie 7, aut. 15

**MOBILART**
Meubles & décor



VENTE DE LIQUIDATION

RABAIS JUSQU'À
50%
sur tous nos mobiliers de salle à manger,
chambre à coucher,
lampes, miroirs, tables d'appoint
et articles de décoration

**5805 Transcanadienne,
Ville St-Laurent**
(Rond-point Côte-de-Liesse
et Transcanadienne)
(514) 748-9500
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h, dim. 12 h à 17 h

**6529, boul. Décarie
Montréal (coin Plamondon)**
(514) 344-1400
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h

Les Néerlandais rejettent
à leur tour le Traité
constitutionnel européen

TRAITÉ suite de la page A1

La presse anglaise est d'avis qu'il pourrait évoquer les échecs survenus en France et aux Pays-Bas pour annuler la consultation prévue au début de 2006 auprès de la population anglaise, réservée face à la construction européenne. Le ministre britannique des Affaires étrangères, Jack Straw, réagissant au référendum néerlandais, s'est contenté de relever hier dans un communiqué que les échecs survenus aux Pays-Bas et en France soulevaient de « sérieuses questions sur la direction que doit prendre l'Union européenne ». Le gouvernement doit préciser sa position lundi devant la Chambre des communes.

Le président de la Commission européenne, José Manuel Durao Barroso, avait demandé en matinée, avant même le résultat du référendum néerlandais, que les pays membres évitent « toute initiative unilatérale » relativement au processus de ratification avant un sommet européen prévu à la mi-juin.

Le président en exercice de l'UE, Jean-Claude Junker, a abondé dans son sens en soulignant que le vote néerlandais ne devait pas empêcher « le processus de ratification de continuer ».

Dans une déclaration commune avec M. Barroso et le président du Parlement européen, Josep Borrell diffusée, tard en soirée, M. Junker a précisé que les membres de l'UE devraient mener une analyse « collective et approfondie » de la situation au sommet européen de la mi-juin.

« Nous sommes confiants que nous saurons collectivement... et en partenariat trouver les moyens de faire progresser le projet européen autour d'un large consensus en ce qui concerne son identité, ses objectifs et ses moyens », ont déclaré les trois dirigeants.

Selon Diane Éthier, professeur de sciences politiques de l'Université de Montréal, qui a suivi

de près le processus d'élargissement de l'UE, deux scénarios peuvent survenir.

Le premier est que le processus de ratification sera carrément abandonné et que les États membres de l'UE entameront de nouvelles négociations pour renouveler le traité de Nice. Ce dernier, qui devait normalement être remplacé par le Traité constitutionnel, est valable jusqu'en 2009. « Contrairement à une croyance largement répandue, l'Union européenne ne disparaît pas avec le rejet du Traité constitutionnel. L'Europe demeure », souligne-t-elle.

Il resterait donc en théorie quatre ans aux pays membres pour élaborer et faire entériner un nouveau projet de constitution, note M^{me} Éthier, qui serait fort étonnée de voir l'UE choisir cette voie.

Le scénario plus probable, selon la spécialiste, est que le processus de ratification se poursuivra jusqu'à la fin. Les pays ayant rejeté le traité pourraient finalement être appelés à reprendre la consultation populaire, comme ce fut le cas par le passé dans des pays comme l'Irlande et le Danemark où des traités européens importants avaient été rejetés et finalement acceptés.

Si le processus de ratification va de l'avant, les votes négatifs survenus en France et aux Pays-Bas risquent de renforcer considérablement les tenants du Non. Déjà, les opposants néerlandais s'étaient réjouis après le non français de ne pas avoir à porter la responsabilité ultime du déraillement du processus.

Quant à savoir ce qui explique le non néerlandais, les facteurs évoqués par les analystes sont multiples : crainte d'une perte de contrôle sur l'immigration, inquiétude pour les programmes sociaux, perte de pouvoir face à un « super-État » européen, processus d'élargissement trop rapide, insatisfaction face à l'euro,

LE POINT SUR LA
CONSTITUTION

Les 25 pays membres de l'Union européenne doivent normalement se prononcer avant novembre 2006 sur le Traité constitutionnel.

Avant le référendum d'hier aux Pays-Bas, neuf pays avaient ratifié le traité, la quasi-totalité par voie parlementaire. Seule l'Espagne a tenu jusqu'à maintenant un référendum (consultatif) qui s'est soldé par la victoire du Oui. Dimanche, 54,7 % de la population a voté non lors du référendum français, plongeant le gouvernement du président Jacques Chirac dans une crise.

Parmi les 14 pays restants, cinq ont annoncé leur intention de consulter la population par voie référendaire, incluant la Grande-Bretagne, où des doutes persistent sur les intentions du gouvernement de Tony Blair. La Pologne et la République tchèque n'ont pas encore précisé la voie qu'ils entendent suivre pour se prononcer. Une décision formelle sur les suites des rejets survenus en France et aux Pays-Bas devrait être prise lors du sommet européen prévu à la mi-juin.

méfiance envers le gouvernement national, etc.

Pour Diane Éthier, la défaite du Oui, tant aux Pays-Bas qu'en France, est en fait une victoire de la « démagogie » puisque 90 % des dispositions du Traité constitutionnel reprenaient des dispositions déjà en vigueur. Les 10 % restant visaient à réviser le processus décisionnel au sein de l'UE, largement impopulaire.

Les segments les moins instruits de la population, craintifs, ont été manipulés par les dirigeants d'extrême droite et d'extrême gauche, souligne la spécialiste. Elle reproche aux tenants du Oui de ne pas avoir su expliquer les « véritables enjeux » du vote, laissant le terrain libre aux détracteurs du Traité pour multiplier les exagérations alarmistes en tentant de tirer profit du sentiment croissant d'insécurité de la population.

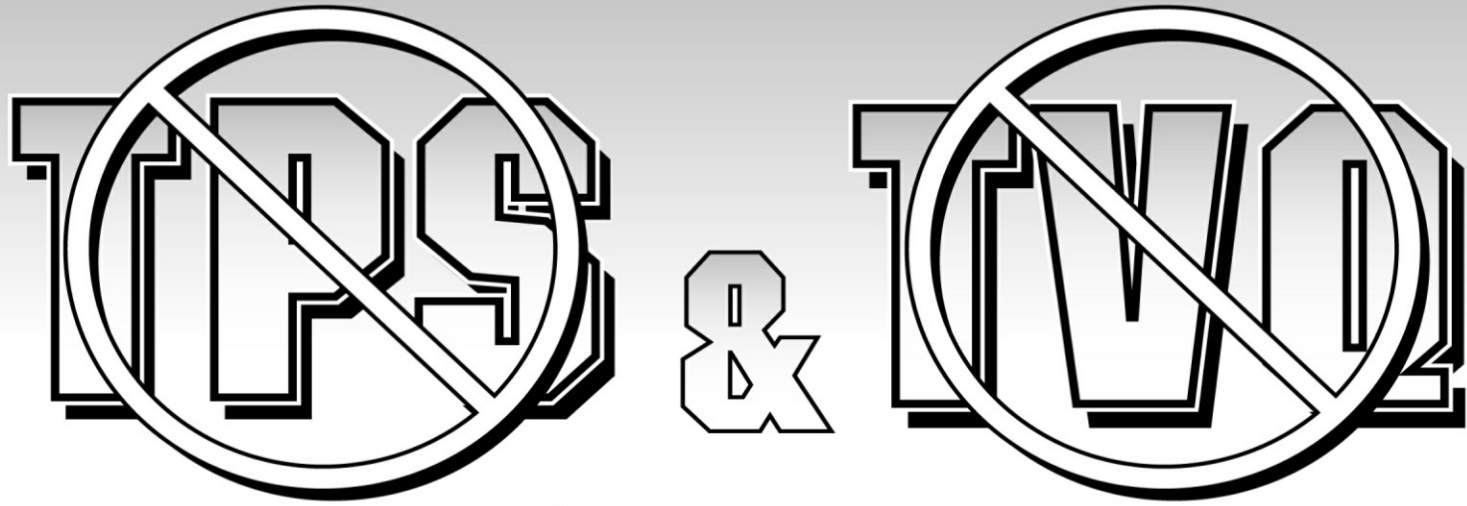
« Le Traité constitutionnel ne change rien à la nature du système économique et social des pays membres. Les nationalistes, qui voient l'UE comme une menace à la souveraineté nationale, ont réussi à convaincre la population du contraire », note M^{me} Éthier.

Avec AP et AFP

**BARONSPORTS**
camping chasse pêche plein air



4 JOURS SEULEMENT ! DU 2 AU 5 JUIN 2005



Rabais équivalent au montant des 2 taxes.

SUR TOUTE LA MARCHANDISE*
EN MAGASIN



CENTRE-VILLE
932 rue Notre-Dame Ouest Montréal (514) 866-8848
NORD DE MONTRÉAL - GALERIES NORMANDIE
2670 de Salaberry Montréal (514) 331-3340
RIVE-SUD
3755 Boul. Taschereau St-Hubert (450) 926-8448

*Non applicable sur les armes à feu, les arbalètes, les appareils électroniques et les moteurs.



CHRISTIANE DESJARDINS

La longue carrière criminelle de Michael Sarandou est arrivée à un tournant inéluctable hier, alors que l'homme de 55 ans a été déclaré délinquant dangereux.

Cette étiquette vaut à Sarandou une peine de prison d'une durée indéterminée, avec une première réévaluation

Les agents correctionnels lèvent le ton

MARCEL LAROCHE

Trois ans après l'expiration de leur convention collective, les quelque 6000 agents correctionnels du Canada accusent le gouvernement fédéral de retarder délibérément les négociations dans le but de briser leur syndicat affilié à la CSN.

C'est ce qu'a affirmé, hier, le président national du Syndicat des agents correctionnels du Canada (SACC), Sylvain Martel, qui a déploré que le gouvernement n'ait encore présenté aucune offre sérieuse en vue du renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 mai 2002.

Pour démontrer le désintéressement du gouvernement à régler ce dossier qui perdure depuis 38 mois, M. Martel a parlé d'une rencontre avec un député fédéral de l'Ontario. Lors de cette rencontre survenue il y a deux semaines, le député de Northumberland-Quinte West, Paul Macklin, a révélé qu'Ottawa traînait les pieds dans les négociations dans l'espoir qu'une organisation syndicale établie aux États-Unis réussisse à marauder les agentes et agents correctionnels du Canada.

« Il va sans dire que cette tentative de maraudage a échoué. Il nous semble clair que le Conseil du Trésor du Canada a cessé de négocier notre convention collective pendant 16 mois dans le but de faciliter l'entrée au service correctionnel d'un syndicat moins combatif », de préciser le président national du SACC.

Les agents correctionnels fédéraux jouissent de l'appui de la population dans leur lutte pour l'obtention d'une convention collective qui tienne compte des dangers liés à leur profession. Selon les résultats d'un sondage Léger Marketing commandé par le SACC-CSN, la grande majorité de la population canadienne désapprouve la façon dont le gouvernement traite les gardiens de prisons. D'autre part, 80 % des répondants sont d'avis que ceux-ci devraient avoir des conditions de travail semblables à celles des policiers.

la Baie

Rectificatif

Cahiers publicitaires. **Destination solde du week-end** (4-4w).
Page 2. Offre de bijoux en argent fin à (50 %) de rabais. On aurait dû y lire aussi : Achat-choc, liquidation par le fabricant! **Cahier mettant en vedette les articles maison** (4-4A).
Page 2. Ens. de draps à 500 fils. Le prix aurait dû se lire 129,99 \$ et non 119,99 \$.
Promo Bagages 1^{re} classe (5-1A).
Page 11. Cellier Denby, n° 32175. Les prix auraient dû se lire : ord. 269,99 \$, solde 249,99 \$.

Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs.

3321865

Ébénisterie

Les AncienS

Plus de 100 ans d'expérience

SUPER VENTE



Nous payons l'équivalent de la

T.P.S.

* Sur tout achat de 1000\$ et plus. Voir détails en magasin

Laval: 2930 boul. Le Corbusier, 450-682-5614

Montréal: 4881 boul. St-Laurent, 514-845-8103

* Promotion valide jusqu'au 12 juin 2005

tion de son cas dans sept ans. Hier, après avoir fait la nomenclature des crimes que Sarandou a commis sur une période qui frôle les 40 ans, et après avoir tracé le portrait de son caractère, de ses motivations, et de ses chances de réhabilitation, la juge Louise Bourdeau n'a pas hésité à le retirer de la société de façon presque définitive. Les risques qu'il tue quel-

qu'un ou le blesse gravement sont trop élevés, a conclu la juge.

Adeptes depuis sa jeunesse des drogues dures comme l'héroïne et la cocaïne, Sarandou a passé sa vie à voler et commettre divers crimes pour satisfaire ses besoins. En 1986, il a aussi tué sa petite amie d'une balle à la tête. Depuis qu'il est adulte, il a passé plus de temps en prison qu'à l'air li-

bre, si bien qu'il n'a à peu près jamais eu d'emploi et ne s'est pas créé de réseau affectif et social. En prison, il magouillait, et quand on lui accordait une liberté conditionnelle, il récidivait ou brisait ses conditions. Le 12 juillet 2001, alors qu'il était de nouveau en liberté conditionnelle, Sarandou a commis un crime de trop. Après avoir volé une banque de

la rue Sainte-Catherine, il a tiré à plusieurs reprises sur un policier qui s'était lancé à sa poursuite. Sarandou a même chargé le policier blessé, André Leclerc, qui tentait de fuir. Le policier, atteint de cinq projectiles, a miraculeusement survécu. Au terme de son procès, Sarandou a été déclaré coupable de tentative de meurtre. C'est à ce moment que le ministre public a décidé de présenter une requête pour le faire déclarer délinquant dangereux.

Il est facile de deviner qui vient de transférer son compte à TD Canada Trust



Transférez votre compte-chèques principal à TD Canada Trust et obtenez gratuitement un iPod shuffle¹

En transférant votre compte-chèques principal personnel ou de petite entreprise à TD Canada Trust, vous optez pour une meilleure banque. Nous vous offrons un accès commode à vos comptes, 24 heures sur 24, au moyen de milliers de guichets automatiques, ainsi que de nos services bancaires par téléphone et de nos services en ligne primés². De plus, vous bénéficiez d'un service en succursale rapide puisque vous n'avez aucun bordereau de dépôt ou de retrait à remplir.

En outre, notre programme de suivi auprès du client fait en sorte que vous recevez le genre de service que vous méritez. Grâce à nos heures d'ouverture prolongées et à un nombre accru de succursales, vous pouvez vous rendre à la banque au moment qui vous convient.

Si vous effectuez le transfert avant le

12 août 2005, vous recevrez un iPod shuffle en prime, cet élégant appareil qui est plus petit et plus léger qu'une tablette de gomme à mâcher.

Que vous soyez un client existant ou un nouveau client, il vous suffit de transférer votre compte principal d'une autre institution financière à TD Canada Trust. Dans le cas des comptes personnels, il faut également faire programmer un dépôt direct ou des paiements préautorisés dans le compte. Et, grâce à notre processus TransfertFacile^{MC}, le transfert de votre compte se fait sans tracas, parce que nous nous occupons de tout pour vous.

Communiquez avec nous aujourd'hui même pour en savoir davantage. Pour vivre une expérience bancaire plus confortable, il vous suffit de transférer votre compte.



Changez pour des services bancaires confortables.

Pendant une durée limitée, transférez votre compte-chèques principal personnel ou de petite entreprise et obtenez un iPod shuffle en prime.

GM

FESTIVAL INTERNATIONAL DU JAZZ DE MONTREAL

en collaboration avec

STELLA ARTOIS



TD

Canada Trust

Des services bancaires confortables

1. Les clients doivent transférer leur compte-chèques principal, à l'aide de TransfertFacile, d'une autre institution financière à un compte-chèques admissible, actuel ou nouveau, à TD Canada Trust. Dans le cas des clients personnels, le compte TD Canada Trust doit également être configuré avec au moins un dépôt direct ou deux paiements préautorisés (il peut s'agir d'opérations nouvelles ou déjà programmées dans le compte TDCT). Limite d'une prime par client. Les clients personnels doivent être âgés de 19 ans ou plus. Un compte conjoint ne donne droit qu'à une seule prime. TD Canada Trust se réserve le droit de prolonger ou de retirer cette offre en tout temps, sans préavis. Certaines conditions peuvent s'appliquer. 2. « Meilleur site de consommation intégré au monde » (World's Best Consumer Integrated Site), selon le magazine *Global Finance*, octobre 2004. iPod est une marque de commerce d'Apple Computer Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. ^{MC}Marque de commerce de la Société Canada Trust.

ACTUALITÉS

EN BREF

Mohamed Cherfi accepté aux États-Unis

Le bureau des appels du tribunal américain de l'Immigration à Buffalo, aux États-Unis, a accepté la demande de réfugié de Mohamed Cherfi. L'avocat de M. Cherfi, M^e Noël Saint-Pierre, a confirmé la nouvelle hier à Radio-Canada. La demande d'immi-

gration au Canada de M. Cherfi pourra donc suivre son cours et ce dernier ne risque plus l'expulsion en Algérie. Mohamed Cherfi, citoyen d'origine algérienne arrivé au Québec il y a six ans, avait été arrêté l'an dernier dans une église du Vieux-Québec, où il s'était réfugié. L'homme de 38 ans a été par la suite livré aux autorités américaines, puisqu'il était entré au Canada à partir des États-Unis. Ses défenseurs soutiennent que son expulsion vers l'Algérie constituerait une menace à sa vie. PC

Plus de 1,5 millions en inventaire

L'ENTREPÔT
au vent fou
L'NAUTISME XTREME
 QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR

- Skis *nautiques*
 Combos à partir de **179 \$**
- Wakeboard
 Plus de 200 ensembles à partir de **189 \$**
- Wet Suits • Tubes
- Planches à voile • Kayak

1

333-9778

514-640-3001 3339 St-Jean Baptiste, Montréal
www.auventfou.com 1-800-336-2126

333-9778

SOUPER-CROISIÈRE

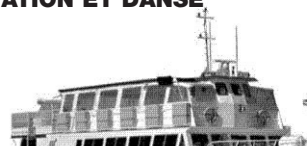
DANSE

DÉPART DE LACHINE
BUFFET CHAUD ET FROID
ANIMATION ET DANSE

POUR LES
7, 9, 14
et 16 JUIN

À PARTIR DE
59,50 \$ + taxes
aussi croisières
Montréal-Québec

Réservations :
514.364.5333



CROISIÈRES
EVAISON
plus

WWW.EVAISONPLUS.COM

3827 641

VACANCES VOYAGE

Tous les samedis dans **LA PRESSE**

CE SAMEDI,
DES VACANCES
AU QUÉBEC POUR
APPRENDRE.

CINÉMA
TOUS LES
SCÉNARIOS...



Tous les samedis dans
LA PRESSE

5

Le solde de 50 h. Du 6 au 10 juin.

Venez célébrer notre 50^e anniversaire au Canada. Pendant seulement 50 heures, nous paierons votre première mensualité à concurrence de 1000 \$ ainsi que votre dépôt de garantie.* Et il y a bien d'autres offres à ne pas manquer ! www.mercedes-benz.ca

 Mercedes-Benz

© Mercedes-Benz Canada Inc. Toronto, Ontario, 2005. *Offert uniquement aux Clients Mercedes-Benz. Détails auprès d'un concessionnaire.

Blitz des libéraux fédéraux au Québec

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Le ministre fédéral des Transports, Jean Lapierre, promet que les fédéralistes seront plus visibles au Québec dès que les travaux de la commission Gomery seront terminés.

Le lieutenant politique de Paul Martin au Québec reconnaît que les tenants du fédéralisme ont été sur la défensive au cours des derniers mois à cause des révélations fracassantes faites par certains témoins devant la commission Gomery qui

enquête sur le scandale des commandites.

Mais il promet que les choses vont changer à partir de septembre. Répondant à l'appel au réveil de l'ancien ministre de la Justice, Martin Cauchon, qui a déploré hier dans une lettre à *La Presse* l'absence des fédéralistes au Québec au moment où le scandale des commandites bat son plein, M. Lapierre a indiqué qu'il prépare avec ses troupes libérales un « plan d'action » pour reprendre le terrain perdu des derniers mois.

Ce plan d'action, qui fait l'objet de discussions au caucus et parmi les principaux dirigeants libéraux au Québec, sera mis en oeuvre à partir du mois d'août et sera en vigueur jusqu'au mois de décembre, a-t-il dit.

« Je n'ai pas de problème avec l'idée que les gens veulent s'activer, que ce soit les libéraux provinciaux ou les libéraux fédéraux. Il y a des moments, par exemple, où je pourrais vous dire que, disons, dans les derniers mois, les fédéralistes ont été actifs, mais surtout à se défendre. Mais c'est évident que c'est une bataille constante. Et il ne faut jamais rien tenir pour acquis », a déclaré M. Lapierre.

« On a beaucoup de travail à faire pour regagner la confiance des gens et cela ne se fait pas en criant ciseau. (...) On travaille présentement à l'élaboration de notre plan d'action. Le bon Dieu nous a donné une deuxième vie. Il faut en profiter », a ajouté le ministre du même souffle.

Depuis que Jean Brault, ancien président de Groupaction, a soutenu de-

vant la commission Gomery en avril qu'il avait versé environ 1,2 million de dollars dans une caisse occulte de l'aile québécoise du Parti libéral après avoir obtenu des millions de dollars en contrats de commandite, l'appui aux libéraux minoritaires de Paul Martin a dégringolé dans les sondages au Québec.

Si des élections avaient eu lieu ce printemps, le Bloc québécois, qui détient déjà 54 des 75 sièges du Québec aux Communes, aurait balayé la province. L'appui aux troupes bloquistes oscille autour de 50 % tandis que l'appui aux libéraux, qui comptent 21 sièges aux Communes, s'établit à quelque 25 %.

Dans un discours à la nation en avril au moment où l'opposition menaçait de faire tomber son gouvernement, le premier ministre Paul Martin a promis de déclencher des élections générales 30 jours après le dépôt du rapport final du juge John Gomery. Ce rapport doit être déposé au plus tard le 15 décembre.

M. Lapierre a affirmé que les Québécois pourront tirer leurs conclusions sur les véritables responsables du scandale des commandites une fois que ce rapport aura été déposé. Mais il convient que la tâche s'annonce difficile. « Il y a eu une crise de confiance majeure. Cette crise de confiance, il faut absolument passer à travers. La réalité, devant Gomery, ça a créé un mur. N'importe qui qui suit l'opinion publique va voir qu'on a pas mal de croûtes à manger pour regagner la confiance des gens », a-t-il dit.

EN BREF

Canadien condamné pour tourisme sexuel

Un ancien employé d'hôtel est devenu hier le premier Canadien à être

condamné en vertu d'une loi fédérale destinée à combattre le tourisme sexuel et l'exploitation sexuelle d'enfants. Donald Bakker a plaidé coupable à 10 accusations relatives à des crimes sexuels, dont sept chefs pour des contacts sexuels avec des enfants de moins de 14 ans au Cambodge. Bakker faisait face à 22 accusations relatives à des adultes, et à 16 autres concernant des enfants, PC

- Lecteur MP3
- Sans-fil photo et vidéo
- Fente d'extension pour carte média (SD/MMC)
- Transmission de données haute vitesse avec le réseau EDGE

Faites circuler la nouvelle.

Le nouveau Treo^{MC} 650 arrive en ville ! Offert exclusivement chez Rogers^{MC}.

SANS-FIL

ROGERS^{MC}
 Votre monde. Maintenant.

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL, ROGERS PLUS OU ROGERS VIDEO.

ÉPARGNEZ
**ACHETEZ
 EN LIGNE**

Des frais uniques de mise en service s'appliquent. Les frais mensuels d'accès au système de 6,95\$, les frais mensuels d'accès au service d'urgence 911, les frais de messagerie vidéo, texte et photo, les frais pour les services facturés à l'utilisation, les frais de transmission de données, les frais d'interurbain, les frais du service de déplacement, les frais liés aux services supplémentaires en option ainsi que les taxes exigibles sont en sus et facturés mensuellement. Des frais de résiliation s'appliquent. L'appareil illustré peut ne pas être disponible dans tous les magasins. © 2005 palmOne, Inc. Tous droits réservés. palmOne, Treo, les logos palmOne et Treo ainsi que Blazer font partie des marques de commerce ou des marques déposées appartenant à ou sous licence exclusive de palmOne, Inc. ou de ses filiales. Palm, Palm OS, HotSync et le logo Palm Powered sont des marques de commerce ou des marques déposées autorisées de palmOne, Inc. ^{MC} Marques de commerce de Rogers Sans-fil inc. ou de Rogers Communications inc. utilisées sous licence. © 2005

332213380

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

Les groupes sociaux insatisfaits des amendements

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC – Les groupes de défense des personnes démunies réclament toujours le retrait pur et simple du projet de loi 57 sur la réforme de l'aide sociale même si la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne, y a apporté une série d'amendements visant à assouplir la position de son gouvernement.

« Les amendements ne règlent pas le problème », a lancé la porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Vivian Labrie, hier.

Le Collectif et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) demandent au gouvernement Charest de faire passer la prestation minimale de 536 \$ à 780 \$ par mois « afin de couvrir les besoins essentiels » des démunis. Les groupes sociaux reprochent à la ministre de ne proposer qu'une demi-indexation des prestations des assistés sociaux aptes au travail alors que son gouvernement s'était engagé à appliquer une indexation pleine et entière.

L'« accompagnement personnalisé » que veut mettre en place Michelle Courchesne pour favoriser la réintégration à l'emploi des assistés sociaux est sévèrement critiqué. Éric Bondo, du FCPASQ, accuse la ministre de traiter les assistés sociaux comme « des enfants de deux ans ».

Selon les amendements déposés tard mardi

soir, Québec conclura des ententes avec des organismes communautaires afin d'offrir aux assistés sociaux un « accompagnement personnalisé ». Pendant un maximum d'un an et demi, et à raison de 20 heures par semaine, un assisté social bénéficiera du soutien d'un organisme communautaire, qui lui offrira une formation par exemple.

Québec entend verser 130 \$ par mois aux assistés sociaux qui participeront à la démarche. Les organismes communautaires sélectionnés recevront quant à eux 100 \$ par mois pour chaque prestataire inscrit. Québec investira deux millions de dollars cette année et 12 millions à compter de l'an prochain dans cette mesure, qui viendra en aide à environ 7000 personnes. Vivian Labrie accuse la ministre de financer cette nouvelle initiative en n'indexant que partiellement les prestations d'aide sociale.

« Le projet de loi enlève certains irritants », a-t-elle tout de même reconnu. Par exemple, la ministre Courchesne a décidé de retirer du projet de loi la saisie du chèque d'aide sociale en cas de non-paiement de loyer.

De son côté, le Parti québécois ne réclame plus que le projet de loi soit jeté au rebut, considérant que Michelle Courchesne a apporté quelques correctifs significatifs au document préparé par son prédécesseur, Claude Bécharde. « Il y a un changement de ton, mais pas de grand changement de fond », a nuancé le député Camil Bouchard.

GARDERIES

Le tiers de l'argent en salaires

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC – Le tiers de l'argent versé par le gouvernement aux centres de la petite enfance servirait à payer les salaires des employés et des cadres plutôt que d'être dépensé en soutien pédagogique et administratif.

C'est ce que prétend aujourd'hui Radio-Canada, qui révélait en début de semaine que les

conclusions d'une enquête du ministère des Finances démontrait qu'une vingtaine de directrices de CPE reçoivent 100 000 \$ par année.

Le gouvernement verse annuellement aux 1000 CPE 110 millions, soit 2000 \$ par enfant, afin de les aider à gérer les 13 000 garderies en milieu familial. Entre-temps, les déficits d'exploitation globaux des CPE ont totalisé 15 millions. 40 % des garderies accusent un déficit.

Liquidation roller jusqu'à 75% de rabais

CCM
CCM PF2 SR
chassis: aluminium
roues: Rink Rat
roulements: ABEC 3
régulier: 189,99

Ferland
FERLAND FUSION 77 JR
chassis: aluminium
roues: 64 / 60 HI-LO
roulements: ABEC 3
régulier: 199,99

BAUER
BAUER 3050 SR
chassis: tuuk one up
roues: Hyper Razor Edge
roulements: ABEC 5
régulier: 249,99

MISSION
MISSION HELIUM 150 SR
chassis: aluminium
roues: Hyper Phantom
roulements: ABEC 5
régulier: 249,99

NIKE
NIKE SHADOW SR5
chassis: Tuuk One-up
roues: Rink Rat Hot Shot
roulements: ABEC 7
régulier: 299,99

MISSION
SPÉCIAL: 179⁹⁹

Sports Rousseau
www.sportsrousseau.com

Modèles des années passées disponibles au centre de Liquidation de Laval

Méga magasin de Laval
4440, aut. Laval (440)
(450) 681-8440

Greenfield Park
3261, Boul. Taschereau
(450) 926-0660

Méga magasin de St-Hubert
1701, Boul. des Promenades
(450) 656-1701

Dollard-des-Ormeaux
(en rénovation)
3597, Boul St-Jean
(514) 626-7235

Magasin de Montréal
5916, rue Papineau
(514) 274-4429

Centre de liquidation Laval
382, Boul Des Laurentides

HEURES D'OUVREMENT: Mégas magasins de Laval et Rive-Sud: Lundi au mercredi de 9h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h00. Les autres magasins: Lundi au mercredi de 9h30 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h30 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h. Centre de liquidation Laval: Ouvert du jeudi au dimanche seulement. Certains modèles, couleurs ou grandeurs peuvent manquer dans certains magasins. Les produits illustrés servent de référence et peuvent être différents des produits annoncés. La promotion "Liquidation Roller jusqu'à 75% de rabais" se termine le 12 juin 2005.

FIN DE SEMAINE

Nikon

VENDREDI 3 JUIN DE 14h à 21h
SAMEDI 4 JUIN DE 10h à 17h

Le Grand Chef de la photographie vous invite à venir rencontrer **Guy Authier**, représentant **Nikon**, pour une démonstration personnalisée!

avec tout achat d'un appareil photo numérique **NIKON**
RECEVEZ : 15\$ d'impression photo numérique
10\$ de rabais sur un atelier de votre choix
1 logiciel d'impression en ligne *e-mage*
1 un ensemble de nettoyage L.L.LOZEAU
1 Mini-trépied OPTEX
(une valeur totale de 50\$)

Nikon D70s

- Résolution de 6,1 mégapixels
- Objectif 18-70 mm
- Système autofocus sur 5 zones
- Écran ACL de 2"
- 25 réglages personnalisés
- Flash intégré i-TTL

Incluant un sac de transport

1 599⁹⁹\$

Nikon COOLPIX 4600

- Résolution 4 millions de pixels
- Zoom 3x optique
- Écran ACL de 1,8"
- Mémoire interne de 14 Mo
- Flash intégré

299⁹⁹\$

Nikon COOLPIX 7900

- Résolution de 7,1 mégapixels
- Zoom 3x optique
- Écran ACL de 2"
- Réduction des yeux rouges
- Mode vidéo avec son
- Flash intégré

569⁹⁹\$

Nikon COOLPIX 8400

- Résolution 8 mégapixels
- Zoom 3,5x optique
- Écran ACL de 1,8"
- Réduction des yeux rouges
- Mode vidéo avec son

699⁹⁹\$

Nikon COOLPIX 8800

- Résolution 8 mégapixels
- Zoom 10x
- Écran 1,8"
- Réduction des vibrations

969⁹⁹\$

L.L.Lozeau est l'heureux récipiendaire du prix "**Marchand de l'année 2005**" remis par l'Association canadienne commerciale de l'imagerie (CITA) au meilleur détaillant photo canadien pour son excellence et son professionnalisme.

L.L.Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE
ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
6229, St-Hubert | 514.274.6577
Montréal (Québec) | www.lozeau.com

Valide jusqu'au 14 juin 2005
1.800.363.3535
Photos peuvent différer

BEAUBIEN

Desjardins

ACTUALITÉS

MEURTRE DE SÉBASTIEN LACASSE

Un accusé mineur plaiderait coupable lundi

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Tout indique que le principal accusé du meurtre de Sébastien Lacasse, poignardé en pleine rue le 8 août dernier dans le quartier lavallois de Sainte-Rose alors qu'il rentrait d'un *party*, plaidera coupable lundi.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, ce jeune accusé, d'âge mineur au moment du drame et qui a été envoyé à son procès pour meurtre prémédité, aurait accepté, par l'entremise de son avocat, de plaider coupable à une accusation réduite de meurtre non prémédité. Il a eu 18 ans en décembre.

Les membres de la famille de Sébastien Lacasse, 19 ans, s'expliquent mal une telle décision. « Si la Couronne a décidé d'accepter un plaidoyer de culpabilité à une accusation réduite, elle doit

avoir ses raisons. Nous allons voir », a dit hier Line Lacasse, mère de la victime, d'une voix remplie d'émotion.

Si tout se déroule comme prévu lundi en chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, la Couronne demandera à ce que cet accusé soit assujetti à une sentence d'adulte, ce qui représente la prison à perpétuité avec un minimum de sept ans en détention avant d'être admissible à une libération sous condition.

De son côté, l'avocat de la défense plaidera pour que son client reçoive une peine relevant de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, soit une période de détention ferme et une autre en liberté surveillée. C'est probablement la juge Ginette Maillet qui entendra le plaidoyer de culpabilité et décidera de la sentence.

Mardi, les trois jeunes adultes

qui ont enregistré un plaidoyer de culpabilité à une accusation réduite d'homicide involontaire, relativement à cet assassinat qui a soulevé l'indignation, seront devant la juge Micheline Dufour, de la Cour du Québec.

Les deux parties présenteront leurs arguments sur les peines à être imposées.

M^{me} Lacasse a obtenu l'autorisation d'être entendue durant cette audience.

Bruce Emmanuel Guerrier, 19 ans, Maxime Renault, 18 ans, et Coriolan Wagner, 18 ans, sont en liberté sous caution.

Deux autres accusés dans cette affaire, Éric Mantha et Mathieu Charbonneau, accusés de meurtre non prémédité, jouissent d'une liberté sous condition.

Les cinq auraient encouragé le principal accusé à continuer de poignarder Sébastien Lacasse en plus de l'asperger de gaz poivre.

EN BREF

Le jury reçoit ses instructions au procès Jackson

Les 12 jurés chargés de juger Michael Jackson pour agressions sexuelles sur mineur ont reçu leurs instructions hier dans une ambiance grave et solennelle, devant un accusé plus tendu que jamais. Le tribunal de Santa Maria, en Californie, devait encore entendre aujourd'hui les plaidoiries finales des parties. Hier, le juge Rodney Melville a décliné pendant deux heures aux jurés l'ensemble des règles devant présider à leur réflexion, sorte de « feuille de route » destinée à les guider dans leurs délibérations. Le juge avait autorisé l'évocation, au cours du procès, de précédentes accusations ayant visé Jackson, une décision qui avait porté un sérieux coup à la défense et visait à établir si le chanteur tend à répéter les mêmes actes. M. Melville a cependant indiqué hier que cet élément seul ne suffit pas à prouver la culpabilité. Michael Jackson, 46 ans, notamment poursuivi pour agressions sexuelles sur un garçon de 13 ans en février-mars 2003 et tentative de séquestration de la famille de l'adolescent, encourt 20 ans de prison. Agence France-Presse

Mariage Trudeau : les agents de la GRC étaient des bénévoles

La présence de quatre agents de la Gendarmerie royale du Canada en uniforme au mariage de Justin Trudeau n'a rien coûté aux contribuables. Interrogée à ce sujet, la GRC a affirmé que c'est sur une base volontaire et bénévole que les quatre agents ont pris part à l'heureux événement, samedi dernier, à l'église Sainte-Madeleine d'Outremont. Aucun d'eux n'était en service ce jour-là, a ajouté le caporal Monique Beauchamps. « Ils ont reçu des invitations, parce que la GRC fait partie de la vie de Justin Trudeau depuis toujours : c'est elle qui protégeait son père », a-t-elle expliqué tout en soulignant que les agents de la GRC en uniforme ne sont pas seulement réservés aux personnalités connues. « Les gens peuvent faire une demande, on a un groupe bénévole pour de telles apparitions. » La GRC reçoit environ une centaine de demandes en ce sens chaque année. Chez les compagnies, seuls les organismes à but non lucratif peuvent se « commander » des agents de la GRC en uniforme. Hugo Meunier

Cet été, parlez pour rien.

Trois mois gratuits Une économie de 75 \$

- > Appels locaux entrants illimités en tout temps
- > Messages instantanés, images et textes entrants illimités en tout temps
- > 100 minutes de jour, en semaine
- > 1 000 minutes, soirs et week-ends

25 \$

par mois

Découvrez notre large
sélection d'appareils



Abonnez-vous dès maintenant en composant le **1 888 945-FIDO (3436)** ou achetez sur **fido.ca**

L'offre de forfait mensuel à 25 \$ prend fin le 2 août 2005 et est valide avec toute nouvelle activation, avec ou sans Entente Fido®. L'offre de trois mois gratuits s'applique aux frais mensuels de 25 \$ et est valide jusqu'au 2 août 2005 avec toute nouvelle activation du forfait mensuel 25 \$ avec Entente Fido. Les autres frais sont en sus. Les appels locaux entrants sont illimités à l'intérieur de la zone de couverture numérique de Fido. Sujet à la Politique d'utilisation équitable de Fido. Le service de Messagerie image peut être utilisé entre abonnés Fido seulement. Appareil compatible MMS requis. Taxes, frais d'interurbain, d'itinérance, de service 911 (50 ¢ par mois), d'accès au réseau (6,95 \$ par mois) et autres frais applicables en sus. Certaines restrictions s'appliquent. Fido est une marque déposée de Fido Solutions Inc.

LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère

- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou
- Centre Eaton
- Galeries Rive Nord
- Place Vertu

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :



ÉDITORIAUX

La déferlante chinoise



mboisver@lapresse.ca

MICHÈLE BOISVERT

On assiste depuis quelque temps à ce qui pourrait bien être l'amorce d'une guerre commerciale entre la Chine, d'un côté, les États-Unis et l'Union européenne, de l'autre. Le ton monte en effet entre les superpuissances, la cause des tensions étant l'explosion des exportations de textiles chinois depuis le début de l'année, alors que prenait fin l'Accord multifibres.

Cet accord permettait de limiter les importations de textiles en provenance de pays où les salaires sont peu élevés, notamment la Chine. Submergées par l'explosion des importations en provenance de Chine, tant les industries américaines du textile que leurs contreparties européennes ont fait pression sur leur gouvernement respectif pour réintroduire des quotas, en

Comment se fait-il que les entreprises n'aient pas pris les moyens nécessaires pour affronter la concurrence chinoise ?

vertu des mesures de sauvegarde prévues par l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce. Les États-Unis sont passés à l'acte, alors que l'Union européenne menace de le faire.

Après avoir annoncé qu'elle prendrait des mesures pour restreindre ses exportations de textiles, la Chine vient de faire volte-face et dénonce maintenant avec véhémence ce retour des quotas. Difficile de déterminer qui a tort et qui a raison. Ce qui est incontestable, c'est que la montée économique de la Chine crée des bouleversements encore plus importants que ce à quoi les pays industrialisés s'attendaient. Maintenant qu'elle frappe, tous, le Canada compris, se demandent comment réagir face à la déferlante chinoise.

La question est de savoir si le re-

cours au protectionnisme est une solution. Est-ce que l'adoption de mesures de sauvegarde, des mesures temporaires qui permettraient aux entreprises manufacturières de s'ajuster, doit être envisagée ? La réponse à cette question est loin d'être simple, car elle soulève plusieurs autres interrogations. Est-ce que trois ans supplémentaires, la durée maximale des mesures temporaires, permettront à une industrie de s'ajuster, alors que, dans le cas du textile par exemple, les entreprises ont eu dix ans pour se préparer à la levée des quotas ?

Comment se fait-il que les entreprises n'aient pas pris les moyens nécessaires pour affronter la concurrence chinoise ? Qu'est-ce qui nous garantit que l'application de mesures temporaires encouragera les entreprises à miser davantage sur l'innovation, la formation de la main-d'oeuvre, l'établissement d'une relation privilégiée avec leurs clients et le développement d'une stratégie d'affaires ? Est-ce que l'on ne ferait pas finalement que retarder l'échéance pour risquer de se retrouver trois ans plus tard face à la même crise ?

Même si l'application de mesures protectionnistes ne nous apparaît pas la solution idéale, on ne peut pas cependant complètement l'écarter. Après tout, ces mesures de sauvegarde ont été prévues au moment de l'entrée de la Chine dans l'OMC, justement parce que les pays membres de l'organisme international craignaient que la montée de la Chine soit telle qu'elle menace la survie même de certaines industries. Il faut cependant que cette protection soit perçue comme un dernier recours et qu'elle ne se substitue pas aux efforts nécessaires qu'entreprises, syndicats et gouvernements devront déployer pour s'ajuster à la concurrence de la Chine et de tous les pays émergents.

Le Canada devra donc surveiller de près l'état de santé des secteurs plus à risque et se montrer sensible aux demandes des membres des industries plus vulnérables. De son côté, la Chine devra aussi faire preuve de bonne volonté et accepter par exemple de réévaluer sa devise. Les autorités chinoises doivent comprendre que personne ne sortira gagnant d'un conflit commercial.

Crever l'abcès



ncollard@lapresse.ca

NATHALIE COLLARD

Doit-on, oui ou non, tourner un film sur le drame de l'École polytechnique ?

C'est la question qui est sur toutes les lèvres depuis que l'actrice Karine Vanasse a annoncé qu'elle allait produire un film sur la tragédie qui a fauché 14 vies et qui a profondément ébranlé le Québec.

La réponse est oui, et il était temps.

L'art est une façon de comprendre, de s'approprier, de déconstruire un événement. On voit ces mois-ci apparaître les premiers romans dans lesquels on évoque les atten-

Ce qui est important, c'est qu'un artiste ose enfin aborder ce sujet explosif.

tats terroristes du 11 septembre. Le vindicatif *Bowling for Columbine*, de Michael Moore, et le troublant *Elephant*, de Gus Van Sant, ont aidé les Américains, et le monde, à réfléchir à la fusillade dans une école secondaire des États-Unis mais aussi, de façon plus générale, à la violence chez les jeunes et au droit de se procurer une arme à feu.

Il y a quelque chose de sain à ce qu'un événement qui a si fortement marqué une société soit vu et analysé par un regard artistique. C'est une autre façon de le comprendre.

Dans le cas des événements du 6 décembre 1989, on le constate, il y a un malaise. La preuve, il s'est écoulé 16 ans depuis le drame sans qu'aucun projet artistique d'enver-

gure (à l'exception du parc commémoratif dans le quartier Côte-des-Neiges) s'y référant ne voit le jour.

Dans la population québécoise, nombreux sont ceux qui estiment qu'on ne doit pas « toucher à ça, qu'on ne doit pas montrer ça ». Au fil des ans, la tuerie de l'École polytechnique est devenue un sujet hyper sensible, presque tabou.

Il est plus que temps de crever l'abcès.

À chaque anniversaire, nous avons les mêmes discussions, les mêmes débats dominés par les mêmes acteurs. Les sociologues, psychologues et autres logues ont parlé. C'est au tour de la fiction de faire son oeuvre. Un film réussira peut-être à ouvrir la discussion autour de ce sujet tellement émotif.

Le fait que Karine Vanasse soit à l'origine du projet semble rassurer les gens. Jeune femme intelligente et sensible, elle inspire confiance et semble avoir obtenu une sorte de caution morale de la part de la Fondation des victimes du 6 décembre. Tant mieux pour elle. Mais la tuerie de Polytechnique demeure un événement public et comme l'a elle-même observé la jeune actrice, il n'appartient à personne.

Créer une oeuvre qui s'y réfère ne nécessite donc aucune autorisation.

En fait, l'idée du film aurait tout aussi bien pu venir de Claude Fournier ou de Pierre Falardeau. Personne n'a à juger de la qualité de l'artiste qui s'attaquera au projet.

Le film de Karine Vanasse sera peut-être bon, peut-être raté, ou simplement ordinaire. Ce n'est pas important. Ce qui est important, c'est qu'un artiste ose enfin aborder ce sujet explosif. Et qu'il soit suivi par d'autres artistes qui proposent à leur tour leur propre vision de la tragédie.

Pour qu'on puisse enfin faire le deuil de ce drame qui nous touche encore tellement.

La mondialisation pourrait aussi contribuer à l'obésité



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Une idée qui fait frémir

Je trouve que M^{me} Homolka ne devrait pas réintégrer la société si facilement. J'ai moi-même de « petits-enfants » à Notre-Dame-de-Grâce et l'idée qu'elle y habitera, peut-être, me fait frémir ! Je souhaite de tout mon coeur qu'elle sera sous surveillance pendant plusieurs années. De plus, je suis prête à donner le bénéfice du doute à une personne qui a tué pour se défendre, mais tout indique qu'elle soit une psychopathe. À tel point que j'ai peur de signer ce courriel !

Marie Fortier

Des contrôles injustifiés

L'élargissement prochain de Karla Homolka suscite des craintes. On étudie les possibilités de contrôler ses déplacements à l'aide de moyens légaux, électroniques ou administratifs. Cela me paraît injustifié. Chaque année, des centaines de détenus dangereux recouvrent leur liberté et récidivent, les statistiques étant éloquentes à ce sujet. Comment peut-on croire que Homolka présente une dangerosité plus grande qu'un membre d'une organisation criminelle retourné à l'extérieur après avoir complété son temps d'incarcération ? Comment justifier alors un traitement différent pour Homolka ? Elle a purgé la peine imposée par la société et ce n'est pas en l'ostracisant comme on le fait (certains souhaiteraient qu'elle aille vivre au Pôle nord) qu'on va accomplir quoi que ce soit. Cet acharnement est également incompatible avec la

sentence réduite dont elle a bénéficié suite au marchandage de sa peine pour avoir collaboré avec la justice. On ne marchandait pas avec des monstres, réels ou présumés. On les incarcère le plus longtemps possible pour protéger la société. Cela n'a pas été fait. Il faut être cohérent et accepter les conséquences des gestes qui ont été posés.

André Dumaine

À quand un autre Deep Throat ?

Je rêve du jour où un nouveau *Deep Throat* donnera de l'information sur les magouilles du gouvernement Bush. Ce gouvernement, à la gestion hautement répréhensible, se rend coupable de tellement de crimes envers des innocents partout dans le monde, mais spécialement en Irak et en Afghanistan, qu'il mériterait d'être jugé devant la Cour pénale internationale. La dépendance au niveau d'une drogue dont souffre l'Occident en général et les États-Unis en particulier envers le pétrole fait en sorte que ce gouvernement, tel un accro, est prêt à tout pour un *fix* : voler, mentir et même tuer. Voilà où ils en sont. Mais dans tout cela, il faudra aussi que l'on fasse un examen de conscience. Si nous continuons à vivre sans changer nos habitudes et consommons de façon irresponsable, nous aurons contribué à ce problème. Comme le dit le proverbe : « Ceux qui ont vécu par le pétrole périront par le pétrole... » C'est aussi simple que cela.

Daniel Breton
Montréal

Une affaire de raison

Impossible d'avoir le moindre raisonnement avec un souverainisme de la trempe de Jean Dorion, président de la SSJB-M (*La Presse*, 1^{er} juin). Son jugement est fait depuis longtemps : le fédéralisme canadien, de par sa nature même, est corrompue au Québec. Il n'y a rien à y faire, sa domination est fondée sur la corruption. Ce jugement est faux, car le fond de la question est plutôt ici le problème de la corruption en politique et quelle que soit la forme de gouvernement, unitaire ou fédéral. Les scandales de toutes sortes surviennent, depuis toujours, à tous les niveaux de gouvernement. Je ne doute aucunement que M. Dorion connaît cette vérité bien élémentaire. Alors pourquoi semble-t-il vouloir la nier ? Mon explication est que celui-ci est pris, dominé par une idéologie, l'idéologie nationaliste, qui rend quelque peu aveugle, qui simplifie à outrance les choses. Le fédéralisme, qui n'est pas une idéologie, peut avoir comme objectif de temporiser les excès des nationalismes. Mais le nationalisme demeure toujours beaucoup plus facile à « vendre » que le fédéralisme, d'où d'ailleurs le fait que les symboles du premier soient plus présents sur la place publique et dans les médias. Le fédéralisme est plus une affaire de raison que de coeur, quoique des éléments importants de partage et de solidarité s'y retrouvent. Le fédéralisme canadien n'est pas en soi dominateur ou corrompue. Mais la politique, en soi, est dominatrice et sujette à corruption.

Michel Lebel
ancien professeur de droit constitutionnel

Polytechnique: encore trop tôt!

Chère Karine Vanasse, J'ai pris connaissance ce matin (31-05-05), via les journaux, de ton projet à vouloir produire un long métrage sur la tuerie de Polytechnique. En tant qu'artiste et femme impliquée dans les arts et le cinéma, puis-je me permettre d'émettre de sérieux doutes quant au bien-fondé de faire un film sur un tel sujet, encore trop chaud (et choquant) dans nos mémoires ? La catastrophe à elle-même se suffit, inutile d'en faire une fiction ! Pour bon nombre de sujets importants, les Québécois, hélas ! perdent la mémoire, c'est bien connu, mais pour ce genre de trucs, on se souvient ! Déjà, si ton projet était un documentaire, ça passerait mieux. « Pas de fiction, pas d'histoires, seulement du réel car l'histoire est déjà dans le réel », disait notre grand Pierre Perrault. Le simple fait d'avoir osé penser porter cela en « histoire à raconter » me fait monter au

créneau ! Même si les familles se sont montré ouvertes.

D'autre part, ce n'est pas parce que Gus Van Sant a fait une oeuvre sur un sujet similaire (*Elephant*, excellent par ailleurs, parce que distant et dédramatisé) qu'il faut s'approprier tous les thèmes de ce genre ! Gus Van Sant est un homme d'expérience, un artiste chevronné et farouchement indépendant, qui a assez vécu pour porter à l'écran un événement tragique « vécu » en histoire de fiction. Ne s'improvise pas producteur ou cinéaste qui veut !

Ce drame de la Polytechnique, même s'il est traité avec beaucoup de respect à travers un scénario, reste à mon humble avis, intouchable, du moins pour le moment. Le risque d'en faire un produit sensationnel, mélodramatique et racoleur est trop grand pour être abordé.

Stéphanie Chalut



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

Cérémonie commémorative devant la plaque érigée en mémoire des victimes de Polytechnique.

La peur au ventre

La sortie de prison de Karla Homolka n'est surtout pas le moment de tenir un débat rationnel sur les agresseurs et les crimes sexuels

JOCELYN AUBUT
L'auteur est psychiatre à l'Institut Philippe-Pinel.

La sortie de Karla H. (est-il besoin de préciser son nom de famille) a déjà généré une foule de commentaires tout aussi farfelus et sérieux les uns que les autres. Je me suis dit que sa sortie était une belle occasion de faire valoir un certain point de vue, celui de la rationalité et de l'objectivité scientifique dans la gestion des agresseurs sexuels, car après tout le Québec et le Canada sont loin d'être en reste dans ce domaine spécialisé. Effectivement, les publications scientifiques sont nombreuses et les stagiaires viennent de partout en Europe pour expérimenter le modèle québécois.

Je pensais faire valoir qu'à partir du moment où une sentence est donnée, il y aura forcément une libération. Sauf pour les sentences à vie, les agresseurs vont un jour sortir. La longueur des sentences n'élimine pas tous les risques. Les États-Unis sont les champions dans les longues sentences. Croyez-vous vraiment

Rassurez-vous bon peuple. Pendant que les projecteurs seront braqués sur Karla H., les Mario Bastien de ce monde, tapis dans les entrailles du système québécois de détention et de probation surveillent vos enfants.

que les femmes et les enfants y sont plus en sécurité que chez nous? Certainement pas. Qu'on veuille donner des sentences plus longues pour des raisons morales ou de justice rétributive, pas de problème, mais il ne faut pas se faire accroire qu'on le fera pour des raisons de sécurité.

Je me disais qu'il fallait que j'explique la gestion du risque. Le risque ne peut être nul à moins de décapiter tous les agresseurs sexuels, la castration même chirurgicale n'éliminant pas tout risque quoiqu'en disent certains. La gestion du risque doit être basée sur des évaluations rigoureuses avec les outils scientifiques développés au cours des dernières années pour apprécier le plus objectivement possible le risque de récidive. Quel beau discours, quel con je suis!

J'ai traité des agresseurs sexuels pendant

plus de 20 ans, ce qui ne fait pas de moi l'animal de salon le plus populaire, on en conviendra. J'ai participé à des commissions, des comités, des tables de concertation, mises sur pied par différents gouvernements québécois et rien n'a jamais abouti. L'un de ces comités, d'ailleurs, était nommé à juste propos le Comité d'orientation en matière d'agression sexuelle ou COMAS. Ce comité portait bien son titre, le coma a régné tout le long. Encore une fois, j'espérais qu'un discours rationnel et objectif ferait évoluer la situation car un agresseur sexuel laissé à lui-même pendant et après son incarcération est à haut risque de faire d'autres victimes. Quel con j'étais!

Il y a 11 ans, j'ai même écrit un texte dans *La Presse* « Un Québec fou de ses pédophiles ». Je me retrouve 11 ans plus tard avec le même constat: il est inutile malgré les sollicitations de certains médias d'essayer de faire valoir un point de vue sensé, équilibré, nuancé. C'est Foglia qui a raison: les psy, on est tous des cons. Soit parce qu'on dit des sottises et des fautes qui plaisent au bon peuple. Soit parce qu'on essaie d'entretenir un discours sensé qui ne plaît ni aux politiciens ni au bon peuple.

Karla H. va bientôt sortir: les gens, surtout ceux de Notre-Dame-de-Grâce ont peur. Cette peur est certainement légitime. Peut-être les gens ont-ils raison d'avoir peur de Karla H., je ne le sais pas, je ne la connais pas. Pourtant, tous les projecteurs seront braqués sur elle pour les 20 prochaines années au moins. Ses poubelles seront passées au peigne fin. On saura tout sur elle. Un système de délation efficace fera en sorte que rien de sa vie personnelle ne sera à l'abri.

Le bon peuple sera hypnotisé par les images mille fois passées en boucle sur certains canaux: on la voit sortir d'un édifice et entrer dans un camion. Que nous révèlent ces images? Rien sur la situation de Karla H. mais beaucoup sur nous-mêmes. Le peuple est avide d'émotions. Il a besoin de voir de près l'assassin. Si seulement il s'agissait d'émotions au sens profond du terme, mais non, il s'agit de frissons, pis encore de frémissements. D'éminents spécialistes viendront rassurer le bon peuple à coup de « Maillouseries » sur les causes et les traitements de tels avatars humains. Le peuple a peur, frémit un peu, se voit rassuré et la boucle est bouclée. Allez hop, on passe au suivant. Surtout, il ne faut pas penser, il faut frémir un peu et laisser les gurus médiatiques nous dire ce qu'il faut penser. La



PHOTO FRANK GUNN, ARCHIVES PCO

Karla Homolka

boucle des images simplistes rejoint la boucle des pensées simplistes.

Tout se passe comme si un individu se levait un bon matin et décidait d'en tuer un autre. En matière de crimes sexuels, les choses sont un peu plus compliquées. Le processus d'appropriation du corps de l'autre, de son âme, de son sang et éventuellement de sa vie est passablement complexe. Cette appropriation s'étale en général sur plusieurs années au cours desquelles la personne sera souvent en contact avec le système judiciaire et passera inaperçue faute de moyens d'évaluation appropriés. L'exemple de Mario Bastien est patent à cet égard.

Karla H. sortira d'un pénitencier fédéral. Heureusement, car si elle sortait d'une prison provinciale, elle serait probablement passée inaperçue. Est-ce là un exemple du modèle

québécois ou du fédéralisme asymétrique, allez savoir? Sortant d'un pénitencier fédéral, on sait que Karla H. aura eu plusieurs évaluations et un encadrement interne et externe faits selon les règles de l'art. Cela ne garantit pas qu'elle est à l'abri de toute récidive mais au moins, les moyens modernes d'évaluation et de prise en charge auront été utilisés.

Rassurez-vous bon peuple. Pendant que les projecteurs seront braqués sur Karla H., les Mario Bastien de ce monde, tapis dans les entrailles du système québécois de détention et de probation surveillent vos enfants. En passant, la majorité des agresseurs sexuels connaissent leur victime et 40 % des agressions sexuelles sont commises par des adolescents. Quel con je serai toujours! J'essaie encore d'introduire des éléments objectifs dans un débat qui est essentiellement animé par le frisson.

L'aveu

« J'avoue connaître Brian Mulroney, Lucien Bouchard, Jean Charest, Bernard Landry, Jean Chrétien, et combien d'autres... »

GÉRALD R. TREMBLAY



L'auteur est avocat. Il représente BCP devant la commission Gomery.

Avouer, v. tr.: reconnaître pour vrai (en général avec une certaine difficulté: honte, pudeur) — *Petit Robert*
Les plus vieux d'entre nous se souviendront des comptes rendus en noir et blanc de certaines enquêtes sénatoriales américaines des années 50: culpabilité par association, condamnation par décret, diffusion à grande échelle de oui-dire. La commission Gomery, mise sur pied avec de nobles objectifs, nous rappelle, par la dérive de l'éthique et du langage qu'elle suscite, que l'aveu est parfois la meilleure solution devant l'inéluctable.

Si j'avais été appelé à témoigner devant la Commission, j'aurais déchargé ma conscience au préalable. Je me serais confessé publique-

ment. Je serais passé aux aveux, je serais allé au devant des coups.

Et bien oui, j'aurais avoué. J'aurais avoué connaître Brian Mulroney, Lucien Bouchard, Jean Charest, Bernard Landry, Jean Chrétien. J'aurais avoué connaître mon célèbre homonyme, le maire de Montréal. J'aurais avoué connaître Claude Poirier, Guy Crevier, Pierre Karl Péladeau, Luc Lavoie, Louise Arbour, Allan Rock, Yves Boisvert, Jean Lapierre, Dick Pound, Pierre Pettigrew, Roger D. Landry, Serge Savard, Jean Cournoyer, Serge Ménard, André Pratte, etc, etc. Y en aurait-il eu d'autres? Une réponse taboue ces temps-ci: je ne m'en souviens pas...

J'aurais aussi avoué en toute humilité qu'il y en a infiniment plus que je connais pas.

J'aurais avoué avoir fait une visite au salon funéraire lors du décès du frère de Jean Chrétien et d'avoir signé le livre de condoléances, comme des centaines d'autres. J'aurais avoué que mon bureau a, au fil des ans, donné au Parti libéral, au Parti conservateur et à... Centraide! J'aurais avoué inviter des clients et amis à des dîners-bénéfices (cancer, fibrose

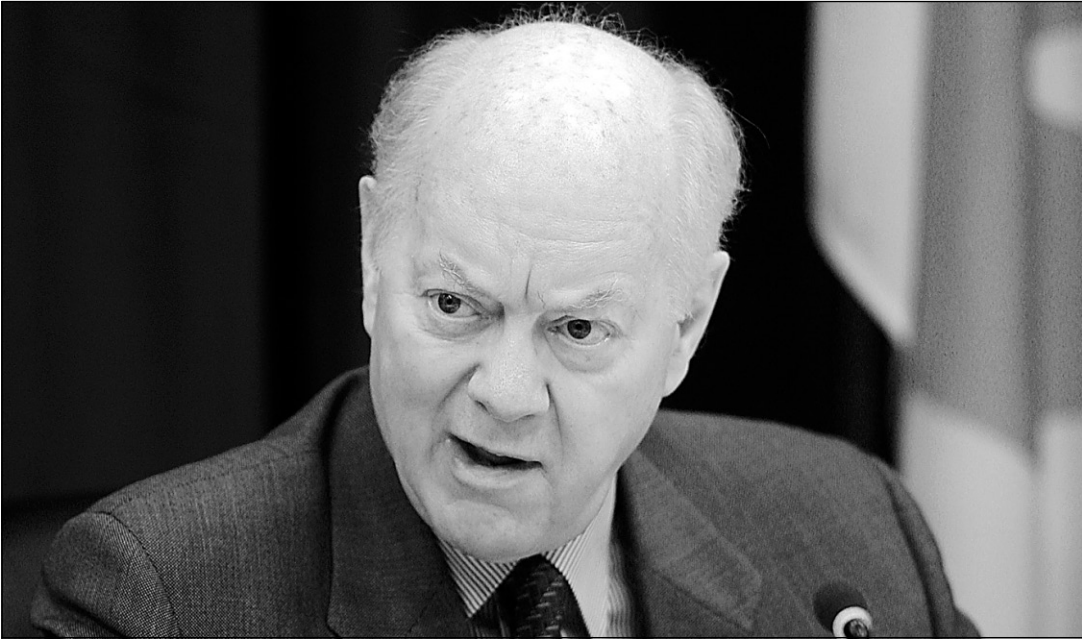


PHOTO BOB SKINNER, ARCHIVES, LA PRESSE PCO

Le juge John Gomery

kystique, maladies cardiaques, etc). J'aurais avoué avoir été l'objet de telles invitations moi-même.

J'aurais avoué envoyer des vœux de bon anniversaire à des clients et en recevoir... J'aurais avoué célébré mon 60^e anniversaire de naissance au Windsor en présence de plus de 300 invités QUE JE CONNAISSAIS TOUS!

J'aurais avoué connaître Yves Gougoux et John Parisella que je représente à la commission Gomery. J'aurais avoué connaître le juge en chef de la Cour suprême, de la Cour d'appel et de nombreux autres juges. J'aurais avoué connaître M^{re} Mitchell, M^{re} Lussier, M^{re} Cournoyer, M^{re} Roy, M^{re} Fournier, M^{re} Yarosky, M^{re} Schacter, le juge Gomery. J'aurais avoué envoyer des notes de félicitations à des collègues du Barreau pour souligner leur accession à la magistrature.

J'aurais avoué même connaître d'autres personnes qui ont témoigné devant la commission Gomery. J'aurais hésité à donner leur nom, de peur de leur nuire... par association.

J'aurais avoué que, sur dix ans, mes revenus paraissent dix fois plus grands que sur une base annuelle — Ceux du juge Gomery et de quelques autres aussi... une façon ingénieuse de faire des millionnaires instantanés.

J'aurais avoué, je me serais déclaré coupable, j'aurais été soulagé. Quelle aurait été ma sanction?

Peut-être une manchette du genre de celle du *Devoir* du 21 mai dernier sur la relation Gougoux-Chrétien: Tremblay — Bouchard — Mulroney — Landry — Charest — Péladeau — Arbour — Gomery — Gougoux — Lussier — Cournoyer — etc. des relations bien payantes... ou, plus simplement, Tremblay avoue connaître Chrétien... Au choix...

MONDE

Deep Throat: traître ou héros?

Une majorité d'Américains louent sa bravoure. Leur président hésite encore



ALEXANDRE SIROIS
REGARD SUR
LE MONDE

WASHINGTON — George W. Bush, homme de conviction, n'est habituellement pas assailli par le doute. Il s'est pourtant montré incapable de déterminer si Mark Felt, surnommé *Deep Throat*, est un héros.

« C'est difficile pour moi de juger... » a déclaré le président américain, interrogé hier à ce sujet. Il s'est simplement dit surpris et intéressé à en savoir plus sur la relation de Felt avec les médias.

Le flou artistique de Bush est compréhensible. Felt, source anonyme de deux journalistes du *Washington Post*, a contribué de façon illégale à la chute d'un président américain, par surcroît républicain.

Et si on reproche régulièrement aux journalistes d'aujourd'hui d'être trop dociles avec l'administration Bush, celui-ci, au contraire, les considère comme des trouble-fêtes. Il n'est certes pas nostalgique d'une époque où les reporters ont fait la pluie et le beau temps à Washington.

Mais les hésitations présidentielles reflètent aussi les divisions de la société américaine, apparues au grand jour au lendemain de l'identification-surprise du tombeur anonyme de Richard Nixon.

Rendre hommage
La majorité des Américains semblent d'accord pour louer la bravoure et le courage de Felt. D'autres soutiennent

cependant mordicus que cet homme de 91 ans, qui aurait pu être congédié et inculpé pour ce qu'il a fait, est un traître.

Pour le *Washington Post*, quotidien responsable de la mise au jour du scandale, il n'y a bien sûr pas de doute à avoir. Felt « mérite certainement » qu'on lui rende hommage.

« En rétrospective, il est clair que sa décision était la bonne, a indiqué le quotidien hier en page éditoriale. Monsieur Nixon avait entrepris de saper le système américain de justice » en tentant d'empêcher la découverte des liens entre son parti et cinq hommes interpellés par la police.

Ces criminels étaient entrés par effraction dans les bureaux du Parti démocrate, situés dans l'immeuble du Watergate. Felt, alors numéro deux du FBI, a livré à Bob Woodward et Carl Bernstein, deux jeunes reporters, des informations essentielles sur « l'un des plus sérieux abus de pouvoir jamais tentés par un président américain ».

L'un des avocats responsables de l'enquête sur le Watergate, Richard Ben-Veniste, a dit partager l'avis du quotidien. Selon lui, *Deep Throat* a « démontré l'importance des dénonciateurs lorsqu'il y a des abus de la part de l'exécutif ».

Sentiments partagés

À l'opposé, Pat Buchanan, ténor bien connu de la droite américaine et ancien rédacteur de discours pour Nixon, n'a pas hésité à qualifier Felt de « traître » sur les ondes du réseau MSNBC.

Les révélations de Felt ont aussi été dénoncées dans plusieurs médias par Charles Colson. Conseiller chevronné de Nixon à l'époque du scandale, il a dû passer sept mois derrière les barreaux.

« Je peux comprendre ce qu'il ressentait. Mais je ne peux pas approu-

Comment le *Post* a perdu le scoop

Au lendemain de la publication par le magazine *Vanity Fair* du nom de la source anonyme du *Washington Post*, les responsables du prestigieux quotidien ont admis avoir été pris au dépourvu.

« Je n'avais aucune idée que cela se préparait », a indiqué Ben Bradlee. Rédacteur en chef à l'époque du Watergate, il était l'un des trois employés du *Washington Post* qui connaissaient l'identité de *Deep Throat* depuis le début des années 70.

C'est que *Vanity Fair* avait pris toutes les précautions nécessaires pour ne pas ébruiter sa primeur. Le magazine a même passé outre sa politique de vérifier l'exactitude des faits avant publication auprès de toutes les personnes citées.

Ses responsables craignaient de se faire damer le pion par le *Washington Post* s'ils téléphonaient à Bob Woodward,

journaliste en contact avec la source.

Woodward prendra sa revanche dès aujourd'hui. Il racontera sa propre version des faits dans les pages de son journal. Il dissipera ainsi encore un peu plus le mystère qui a tenu l'Amérique en haleine pendant plus de trois décennies.

Alexandre Sirois

ver ses méthodes », a déclaré Colson. Selon lui, un président américain ne doit pas avoir à se méfier du directeur adjoint du FBI.

Felt, lui-même, semble avoir entretenu pendant longtemps des sentiments partagés à l'égard de son propre comportement. « Je ne pense pas (qu'être *Deep Throat*) est quelque chose dont on peut être fier. On ne (doit) jamais divulguer d'information à quiconque », a-t-il déjà dit à son fils, Mark junior, avant d'avouer qu'il était le célèbre informateur.



Mark Felt, alias « Deep Throat », croqué dans une pose à la Elliot Ness en janvier 1958.

Alors, héros ou traître, ce *Deep Throat* ? La réponse la plus prudente et la plus habile en sol américain hier a été fournie par le frère du président, Jeb Bush.

« Probablement quelque chose entre les deux, a dit le gouverneur de la Floride, que plusieurs voient à la Maison-Blanche. Je ne pense pas qu'il soit un héros ou une crapule. »

Entretien avec le juge de Pinochet

Le juge Juan Guzman Tapia est le seul au Chili à avoir mis en examen l'ancien dictateur Augusto Pinochet jusqu'à aujourd'hui, ce par deux fois. Le 4 mai, il a pris sa retraite à l'âge de 66 ans, après 35 ans de carrière et sept ans d'enquêtes consacrées aux crimes présumés commis par l'ancien dictateur. Délivé de son droit de réserve, il revient sur le coup d'État et ses relations avec Pinochet dans cet entretien avec une collaboratrice de *La Presse* au Chili, Claire Martin.

Le 11 septembre 1973, jour du coup d'État d'Augusto Pinochet, vous débouchez une bouteille de champagne. Quel regard portez-vous aujourd'hui sur cette célébration ?

Après trois années très difficiles économiquement pour le Chili, je crois que j'ai accueilli le coup d'État comme une sorte de libération. Je n'étais pas pinochétiste. Simplement, j'ai commis un péché de jeunesse. La fête n'a pas duré longtemps. On a très vite appris le suicide du président Salvador Allende à la Moneda, le palais présidentiel. Notre campagne a immédiatement eu un goût amer.

En 1998, une première plainte pour violations des droits de l'homme est déposée contre Pinochet. Vous êtes tiré au sort pour mener l'enquête, et celles qui suivront. Trois ans plus tard, vous mettez l'ancien

dictateur en examen dans l'affaire de la Caravane de la mort, cette unité militaire qui a parcouru le Chili en octobre 1973 et éliminé 75 opposants politiques...

R Au cours de l'enquête, je me suis en effet rendu compte qu'Augusto Pinochet était le principal responsable de la plupart des violations des droits de l'homme. J'ai interrogé beaucoup de témoins, qui ont été arrêtés et torturés, de parents de personnes enlevées dont les corps n'ont jamais été retrouvés. Ils m'ont raconté les pires atrocités : les techniques de torture, les gens qui mouraient, comment les victimes étaient lancées dans le Pacifique depuis les hélicoptères de l'armée.

Vous avez interrogé Pinochet deux fois, dans le cadre de l'affaire de la Caravane de la mort, puis dans l'affaire opération Condor, ce plan de coordination des services secrets, mené dans les années 70 par les dictatures sud-américaines, pour éliminer leurs opposants politiques. Comment se sont passés ces tête-à-tête ?

R De manière tout à fait normale. C'est un homme en principe bien élevé. La première fois, il m'a reçu de façon cordiale. La seconde fois, pas vraiment, car je l'avais déjà mis en examen auparavant. C'était un homme bien diminué physiquement. De ce fait, j'ai dû avoir de la patience. Lui, en revanche, était assez impatient que l'interrogatoire se termine.

Vous avez dû vous rendre compte de l'état de santé de l'ancien dictateur, âgé aujourd'hui de 89 ans. Ses avocats ont toujours allégué lors de ses procès une démence légère qui l'empêcherait d'affronter un procès. Qu'en pensez-vous ?

R Son état de santé n'est pas bon. C'est un homme âgé qui a beaucoup de problèmes physiques, mais psychologiquement, il m'a donné l'impression d'être normal. On a abordé plusieurs thèmes, il a su se défendre parfaitement bien. Entre les deux interrogatoires distants de trois ans, je n'ai pas remarqué de détérioration de son état mental. J'ai aussi bien étudié l'interview qu'il a donnée en 2003 à une journaliste cubaine, une interview d'une heure et demie, dans laquelle il a abordé plus d'une dizaine de thèmes avec une grande lucidité.

Pinochet s'est toujours défendu d'avoir eu connaissance des atrocités perpétrées sous la dictature qu'il a menée en tant que président autoproclamé et commandant en chef de l'armée de terre. Selon lui, la responsabilité en reviendrait à ses subalternes...

R Une personne qui a été pendant 17 ans au pouvoir ne peut pas dire qu'elle ne savait pas ce qui se passait, surtout quand il y a eu plus de 3000 victimes, plus de 30 000 torturés et quand il reste encore 1000 victimes d'enlèvement, dont

on n'a toujours pas retrouvé les corps. D'autant que l'armée chilienne a été forgée sur le modèle prussien. Elle est donc très hiérarchisée. Il y a également des documents qui l'incriminent, et certaines déclarations qu'il a faites aux médias démontrent qu'il avait une connaissance assez complète de ce qui s'est passé. J'étais très étonné de voir comment, comme n'importe quel autre délinquant, il a rejeté la responsabilité sur les autres.

Est-ce que vous pensez qu'un jour il sera possible d'assister au Chili à un procès d'Augusto Pinochet ?

R Nous avons les structures judiciaires adéquates. Certains juges ont la volonté de rendre justice. Mais d'autres, qui appartiennent à la Cour suprême, la plus haute instance chilienne, s'opposent à un jugement de Pinochet. Mais ce qu'il manque surtout, c'est la volonté politique.

C'est-à-dire ?

R J'ai moi-même reçu des pressions du gouvernement et du Sénat au cours de l'instruction. Je pense qu'un accord a été passé au lendemain du référendum de 1988, qui a dit non à la poursuite de Pinochet à la tête du pouvoir. Car certains voulaient qu'il se maintienne malgré la volonté du peuple. La coalition de centre-gauche, la *Concertación* qui a succédé à la dictature et l'armée ont dû négocier. Ils sont arrivés à un pacte qui assure l'immunité pour Pino-

chet. Mon travail a ainsi été rendu difficile. Une grande partie de l'armée, du pouvoir judiciaire, des médias étaient en sa faveur. C'était dur pour ma famille, pour ma carrière — j'étais mal qualifié par mes supérieurs. À une certaine époque, il m'était même difficile d'enquêter parce que les gens avaient peur.

Vous avez repoussé d'un an votre retraite pour pouvoir suivre les procès contre Pinochet. Or, les affaires ne sont pas terminées...

R Je voulais prendre ma retraite l'année dernière, à 65 ans, mais la Cour d'appel puis la Cour suprême ont levé l'immunité de Pinochet que j'avais sollicité dans le plan Condor. J'ai choisi de continuer l'instruction jusqu'à la mise en examen. Cette affaire, c'est un peu comme une course de relais. J'ai couru avec le témoin pendant un bon moment, et maintenant je le passe à quelqu'un d'autre pour qu'il juge si Pinochet est coupable ou non. J'étais tellement proche des témoins, des accusés, des événements qui ont eu lieu, que je n'étais pas le juge le plus impartial pour rendre le verdict.

Justement, que pensez-vous de Victor Montiglio, le juge qui a repris votre témoin ?

R Je pense que c'est un homme honnête, c'est un bon juge. Il est pour l'application de l'amnistie décrétee en 1978 par Pinochet pour les crimes qui ont eu lieu entre 1973 et 1978. Je ne suis pas pour l'amnistie. Mais je ne peux pas prévoir l'avenir.



CONCOURS

Week-end Douce folie

Remplissez ce coupon et courez la chance de gagner l'une des deux escapades de rêve de deux nuits pour deux personnes à l'Auberge Duchesnay, incluant deux petits-déjeuners, un pique-nique, une demi-bouteille de vin, un souper à la chandelle et l'accès à toutes les activités de la Station touristique Duchesnay. Une valeur totale approximative de 1 040 \$.

www.sepaq.com/duchesnay



LA PRESSE



CONCOURS

Week-end Douce folie

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél. (jour) :

Question d'habileté : (5 X 6) + (24 ÷ 8) - 10 = _____

Les coupons doivent être reçus au plus tard le 17 juin 2005, à midi à l'adresse suivante :

Concours «Week-end Douce folie»

C.P. 11618, Succ. Centre-Ville

Montréal, QC

H3C 5W5



LA PRESSE

Sépaq

Date du tirage : le 17 juin 2005, 16 h. Concours ouvert aux 18 ans et plus. Résidents du Québec.

Règlements disponibles sur www.sepaq.com/duchesnay

Nous sommes loin devant... pour les prix.



ACHAT SPÉCIAL

MAXFLI
BLUE MAX
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES

Une tête de bâton de 460 cc en titane et une face de frappe de grande dimension pour plus de confiance à l'adresse et une excellente distance.

178\$



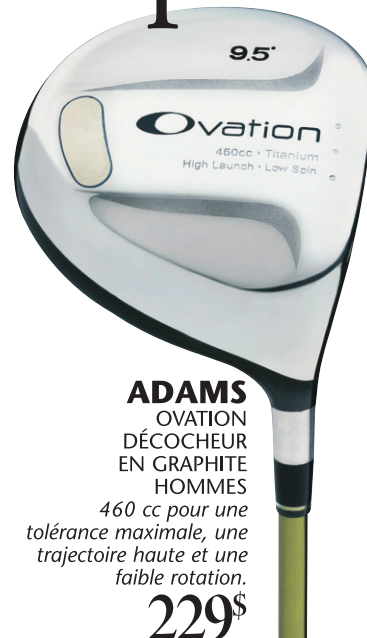
PARADISE
BIG ISLAND TI
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES
Tête de 460 cc en titane forgé pour plus de facilité et de distance.

129\$



JAZZ
BEAR CAT
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES / FEMMES
Le coefficient de restitution maximum et la tête de 400 cc génèrent des distances impressionnantes à tous les coups.

159\$



ADAMS
OVATION
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES
460 cc pour une tolérance maximale, une trajectoire haute et une faible rotation.

229\$



NIKE
NDS
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES / FEMMES
La face profonde et tolérante et la tête de bâton de 400cc en titane transforment les coups mal frappés en longs coups de départ.

299\$



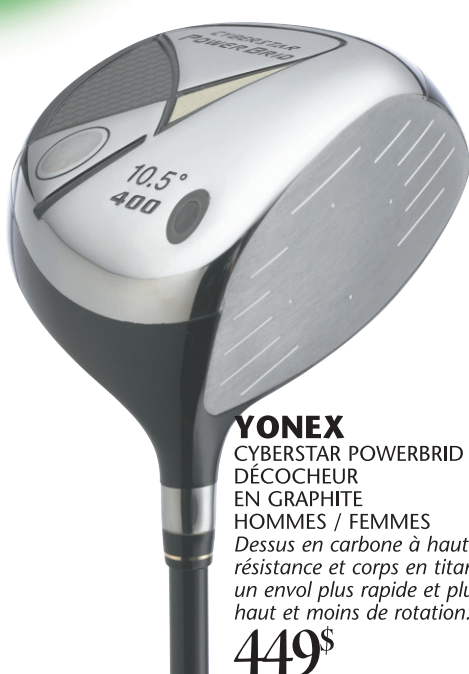
TAYLORMADE
r5 DUAL
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES / FEMMES
Cartouches de poids doubles et tête de bâton de 450 cc en configuration crochet de gauche ou neutre afin de maximiser la tolérance.

395\$



WILSON STAFF
Dd5 COMP
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES
Coefficient de restitution élevé, tête de 460 cc et centre de gravité profond pour une trajectoire optimale.

399\$



YONEX
CYBERSTAR POWERBRID
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES / FEMMES
Dessus en carbone à haute résistance et corps en titane pour un envol plus rapide et plus haut et moins de rotation.

449\$



PING
G2
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES / FEMMES
Une tête de 460cc, 3 choix de tiges et une performance améliorée pour les golfeurs de tout calibre.

469\$



TAYLORMADE
r7 QUAD HT
DÉCOCHEUR
EN GRAPHITE
HOMMES
Face de bâton plus mince et plus large encourageant un angle d'envol plus élevé et un effet rétro plus prononcé.

495\$



ACHAT SPÉCIAL

MAXFLI
BLUE MAX
BOIS D'ALLÉE
EN GRAPHITE
HOMMES
Tête de bâton volumineuse et profil qui améliore la jouabilité sur le tertre, dans l'allée ou dans l'herbe longue.

138\$



ADAMS
OVATION
BOIS D'ALLÉE
EN GRAPHITE
HOMMES / FEMMES
Trajectoire d'envol haute, faible effet de rotation et distance exceptionnelle, modèles standards ou excentrés.

199\$



WILSON STAFF
FWC COMPOSITE
BOIS D'ALLÉE
EN GRAPHITE
HOMMES
La technologie Nano utilisée pour la tête et la tige diminue le poids et augmente la stabilité et la distance.

229\$



TAYLORMADE
V-STEEL
BOIS D'ALLÉE
EN GRAPHITE
HOMMES / FEMMES
Moins de résistance dans l'herbe pour plus de puissance, de précision et de polyvalence.

239\$



ORLIMAR
VT830
BOIS D'ALLÉE
EN GRAPHITE
HOMMES
Coefficient de restitution maximum et choix de trajectoire haute ou basse.

249\$



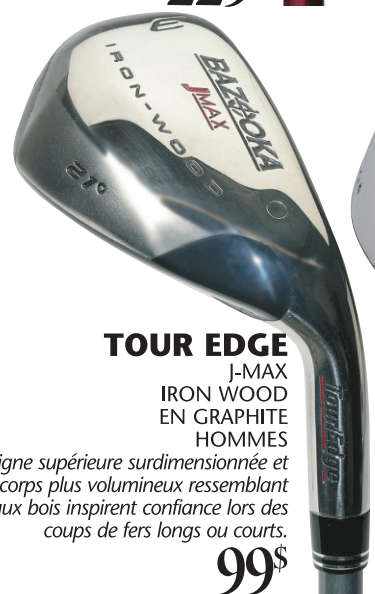
BEN HOGAN
EDGE CFT
HYBRIDE
EN ACIER
HOMMES
Face en titane forgé par compression et corps en acier inoxydable pour plus de facilité et de jouabilité.

129\$



JAZZ
FAT CAT CALICO SERIES
HYBRIDE
EN GRAPHITE
HOMMES
Disponible du fer 2 au fer 6 dans un design hybride traditionnel.

69\$



TOUR EDGE
J-MAX
IRON WOOD
EN GRAPHITE
HOMMES
La ligne supérieure surdimensionnée et le corps plus volumineux ressemblant aux bois inspirent confiance lors des coups de fers longs ou courts.

99\$



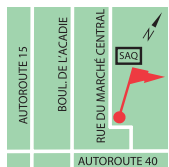
FOUNDERS CLUB
DOUBLE SOLE
HYBRIDE
EN ACIER
HOMMES
Centre de gravité plus élevé que les hybrides types pour une trajectoire plus pénétrante.

99\$

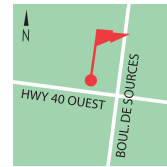


SONARTEC
MD
HYBRIDE
EN GRAPHITE
HOMMES
Trajectoire de balle pénétrante, atterrissage en douceur, à partir du tertre ou de l'allée.

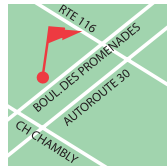
279\$



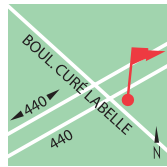
MONTREAL
1001 RUE DU MARCHÉ CENTRAL
514.382.4666



POINTE-CLAIRE
2315-A TRANSCANADIENNE
514.693.0055



ST-HUBERT
1571 BOUL. DES PROMENADES
450.926.0110



LAVAL
3954 AUTOROUTE 440 OUEST
450.680.2222



CENTRE-VILLE*
1231 STE-CATHERINE OUEST
514.848.0078



ST-LÉONARD
6705 BOUL. MÉTROPOLITAIN EST
514.329.2069

HEURES D'OUVERTURE HABITUELLES DES MAGASINS LUN - MER 9-18 JEU - VEN 9-21 SAM 9-17 DIM 10-17 *HEURES D'OUVERTURE DU MAGASIN AU CENTRE-VILLE LUN - MER 9-18 JEU - VEN 9-21 SAM 10-18 DIM 11-17

Votre point de ralliement pour la Fête des pères.

GOLF TOWN
Transformez Votre Jeu

